REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie

COMITÉ NATIONAL HABITAT III

TROISIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LE LOGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

RAPPORT NATIONAL du Sénégal

Dakar-2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie

"Le Ministre du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, Président du Comité national chargé de la préparation de la Conférence mondiale sur le Logement et le Développement urbain durable et du suivi des recommandations qui en seront issues exprime ses remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des membres du comité et toutes les personnes ressources qui ont pris part à la préparation du Rapport national du Sénégal "

Dakar, 2016

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES 4
LISTE DES CARTES 6
LISTE DES TABLEAUX 6
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES 6
AVANT-PROPOS 7
Carte 1 : Découpage administratif du Sénégal par région ....
I. ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES 11
I.1. Gestion de l'urbanisation rapide 11
I.2. Gestion des relations urbaines rurales 16
I.3. Réponses aux besoins des jeunes en milieu urbain : 16
I.4. Réponses aux besoins des personnes âgées : 17
I.5. Intégration du genre dans le développement urbain : 17
I.6. Obstacles rencontrés et leçons apprises 18
I.7. Défis et enjeux 19
II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE : ENJEUX ET DEFIS 20
II.1 Assurer la planification et l'aménagement durables des villes 20
II.2 Amélioration de la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain 20
II.3 Amélioration de la production alimentaire en milieu urbain 21
II.4 Réduction de la congestion de la circulation 21
II.5 Amélioration de la capacité technique pour planifier et gérer les villes 22
II.6 Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines 22
II.7 Défis et enjeux 24
III. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION 25
III.1 Lutte contre le changement climatique 25
III.2 Réduction des risques de catastrophes 26
III.3 Lutter contre la pollution de l'air 27
III.4 Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines 27
III.5 Défis et enjeux futurs 28
IV. GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES 29
IV.1. Renforcer la législation urbaine 29
IV.2 Décentralisation et renforcement des autorités locales 29
IV.3 Amélioration de la participation et des droits de l'homme dans le développement urbain29
IV.4 renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain 30
IV.5 Amélioration de l'intégration sociale et de la justice sociale 30
IV.6 Obstacles rencontrés et leçons apprises 30
IV.7 Défis et enjeux 31
V. ECONOMIE URBAINE 32
V.1 Amélioration des finances municipales 32
V.2 Renforcement et amélioration de l'accès au financement du logement 32

V.3 Appuyer le développement économique des communautés locales.....33
V.4 Créer des emplois décents et des moyens de subsistance.....34
V.5 Intégration de l'économie urbaine dans la politique de développement national.....34
V.6 V.6.Les obstacles rencontrés et les leçons apprises.....35
V.7 Défis et enjeux.....35
VI. LOGEMENT ET SERVICES DE BASE.....37
VI.1 Amélioration des taudis et de la prévention.....37
VI.2 Amélioration de l'accès à un logement décent.....38
VI.3 Accès durable à l'eau potable.....39
VI.4 Accès durable à l'assainissement de base et au drainage.....40
VI.5 Amélioration de l'accès à l'énergie domestique.....41
VI.6 Amélioration de l'accès aux moyens de transport durable.....42
VI.7 Obstacles rencontrés et leçons apprises.....43
VI.8 Défis et enjeux.....44
VII. INDICATEURS.....46
CONCLUSION.....48
ANNEXES : ETUDES DE CAS DE MEILLEURES PRATIQUES.....49
BIBLIOGRAPHIES.....49

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AATR:Agence Autonome des Travaux Routiers
AATR:Agence Autonome des Travaux Routiers
ACEB:Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
ADM: Agence de Développement Municipal
ADS: Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
AFD: Agence Française de Développement
AFTU:Association de Financement des professionnels du Transport Urbain
AJEB: Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue
ANACS:Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal
ANAMA: Agence Nationale pour les Marchands Ambulants
ANAMS:Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
ANEJ: Agence e Nationale de l'Emploi des Jeunes
ANPJE: Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX: Agence de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD: Agence Régionale de Développement
BASHO:Bureau d'Appui à l'Habitat Social
BHS: Banque de l'Habitat du Sénégal
CADAK/CAR:Communautés des Agglomérations de Dakar et de Rufisque
CCA: Centre Conseil Ados
CDC: Caisse de Dépôt et de Consignation
CDEPS: Centre de Développement pour l'Education Physique et Sportive
CETUD:Conseil Exécutif des Transports Urbains
CNJS: Conseil National des Jeunes du Sénégal
CONGAD:Conseil des Organisations Non Gouvernementales
DAT: Direction de l'Aménagement du Territoire
DCL: Direction des Collectivités Locales
DDEC:Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
DMC: Direction de la Monnaie et du Crédit
DSCOS:Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol
EDS: Enquête Démographique et de Santé
ENDA RUP: Environnement et Développement du Tiers Monde Relais pour le développement urbain
ESEA: Ecole Supérieur Economie Appliquée
ESKOM:Compagnie de Production et de Distribution de l'Electricité Sud Africaine
FAC : Fonds pour l4aménagement Concerté
FAHU:Fonds d'Amélioration de l'Habitat et de l'Urbanisme
FDD: Fonds de Dotation de la Décentralisation
FDV: Fonds Droit à la Ville
FECL: Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FND: Fonds Nordique de Développement
FNPJ: Fonds National de Projet des Jeunes
FORREF:Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncière
GEF MSP:Development and Protection of the Coastal and Marine Environment in Sub-Saharan Africa;
GIR:Groupement d'Intérêt Rural
GIRMAC:Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
HAALSS:Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sedar Senghor

IDISA:Indicateurs de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
IGB: Inspection Générale des Bâtiment
IPRES:Institution de Prévoyance Retraite
OCB: Organisation Communautaire de Base
OMD: Objectifs du Millénaire et du Développement
ONCAV: Organisation Nationale de Coordination des Activités de Vacances
ONG: Organisation Non Gouvernement
OSC: Organisation de la Société Civile
PADDEL:Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PADF: Programme d'Appui au Développement Forestier
PAEFKS:Projet d'Appui à l'Entreprenariat Forestier de Kolda
PAEP: Projet d'Appui à l'Entreprenariat Paysan de Thiès
PAGERNA:Projet Autopromotion et Gestion des Ressources Naturelles du Sine-Saloum
PAGF2:Projet Agro-Forestier de Lutte Contre la Désertification
PAGRN:Programme Agriculture et Gestion des Ressources Naturelles
PAMECAS:Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit au Sénégal
PAMU:Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PAPF: Projet d'Aménagement de Pépinières Forestières
PASDUNE:Programme d'Amélioration et de Sauvegarde Dunaire des Niayes
PAST: Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
PATMUR:Programme d'Amélioration des Transports en Milieu Urbain
PBE: Projet Bois d'Ecole
PDU: Plan Directeur d'Urbanisme
PDUD: Plan de Déplacement Urbain de Dakar
PEPAM:Programme national d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PGIAAPAO:Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Envahissantes en Afrique de l'Ouest
PGIES:Programme de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal
PLT: Projet Eau à Long Terme
PNASCOT: Programme National d'Aménagement pour la Promotion de la Solidarité et de la Compétitivité Territoriales
PNAT: Plan National de l'Aménagement Territoire
PNDL: Programme National de Développement Local
PPP: Partenariat Public Privé
PRECOL:Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités Locales
PRL: Projet de Reboisement du Littoral
PRODEFI:Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré
PROGEDE:Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PROGEP:Programme de Gestion des Eaux Pluviales
PROSENSUP:Programme de Soutien à l'Enseignement Supérieur
PSE: Plan Sénégal Emergent
PST 2: Programme Sectoriel des Transports 2
PTIP: Plan Triennal d'Investissements Prioritaires
PUD: Plan d'Urbanisme de Détails
REFDAF:Réseau des Femmes pour la Développement Durable en Afrique
RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAGC:Schéma d'Aménagement de la Grande Côte
SCAT/URBAN:Société Centrale d'Aménagement des Terrains Urbains
SDAU: Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SENELEC:Société Nationale d'Electricité

SNEEG: Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SNTR: Stratégie Nationale de Transport Rural
SOPRIM:Société de Promotion Immobilière
SOTRAC:Société de Transport en Commun
SRAT: Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
UEMOA:Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZAC: Zones d'Aménagement Concerté

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Découpage administratif du Sénégal par région

Carte 2 : Densités régionales de la population du Sénégal

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des indicateurs démographiques au Sénégal de 1976 à 2013

Tableau 2 : Répartition des densités de population par région

Tableau n°3: Evolution des grands groupes d'âges au Sénégal de 1976 à 2013

Tableau n°4: Accroissement moyen annuel du niveau d'urbanisation

Tableau n°5: Projection du niveau d'urbanisation à l'horizon 2036

Tableau n°6: Taille des bidonvilles les plus significatives

Tableau n°7 : Evolution de la population par milieu de résidence de 1976 à 2013

Tableau n°8: Proportion des citadins vivant dans les bidonvilles et population des bidonvilles au Sénégal: Estimations 1990-2007 (Sources: l'état des villes africaines en 2010 –ONU Habitat)

Tableau n°9 : Evolution de la population urbaine par année selon le sexe de 1976 à 2013

Tableau n°10 : Evolution des indicateurs de pauvreté au Sénégal :

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1 : Principaux acteurs du développement urbain au Sénégal

Graphique 1 : Tendances évolutives des grands groupes d'âges au plan national

Graphique 2 : Tendances évolutives des grands groupes d'âges selon le milieu urbain

Graphique 3 : Tendances évolutives des grands groupes d'âges selon le milieu rural

Graphique 4 : Rythme d'accroissement moyen de l'urbanisation au Sénégal

Graphique 5 : Evolutions futures du taux d'urbanisation au Sénégal

AVANT-PROPOS

Après Copenhague 1995 et Istanbul 1996, les Etats se sont engagés à atteindre deux objectifs ; « le logement convenable pour tous » et « la promotion d'établissements humains durables dans un monde en pleine urbanisation ». Le Sénégal a ainsi adopté des politiques sectorielles dans les domaines du logement, du développement social et de l'élimination de la pauvreté, de la gestion environnementale, du développement économique, de la gouvernance et de la coopération internationale avec une orientation sociale très marquée.

L'Assemblée Générale des Nations-Unies par la résolution 66/207 a décidé de la convocation de la Conférence Habitat III et a défini à travers la résolution 67/216 les modalités, les activités préparatoires et le format de la Conférence.

Les rapports nationaux élaborés avant la première réunion du comité préparatoire d'Habitat III de New York en Septembre 2014 ont eu à «examiner la mise en œuvre du Programme de l'Habitat II et les nouveaux défis à relever, les tendances récentes et la vision prospective pour les habitats viables et le développement durable en milieu urbain, ainsi que les questions intersectorielles, de manière équilibré».

Pour mettre en œuvre les directives/orientations générales d'ONU-HABITAT, il a été institué par arrêté primatoral ***n°03792/PM/MUH du 27 février 2014***, le Comité national (tous les acteurs sont représentés), chargé de la préparation de la conférence Habitat III et du suivi des recommandations qui en seront issues. Ce comité qui a été installé officiellement le 16 mai 2014 a conduit le processus d'élaboration du Rapport national dans une démarche participative et inclusive avec l'ensemble des acteurs du développement urbain : Etat, Collectivités locales, Universités, Société civile, Secteur privé.

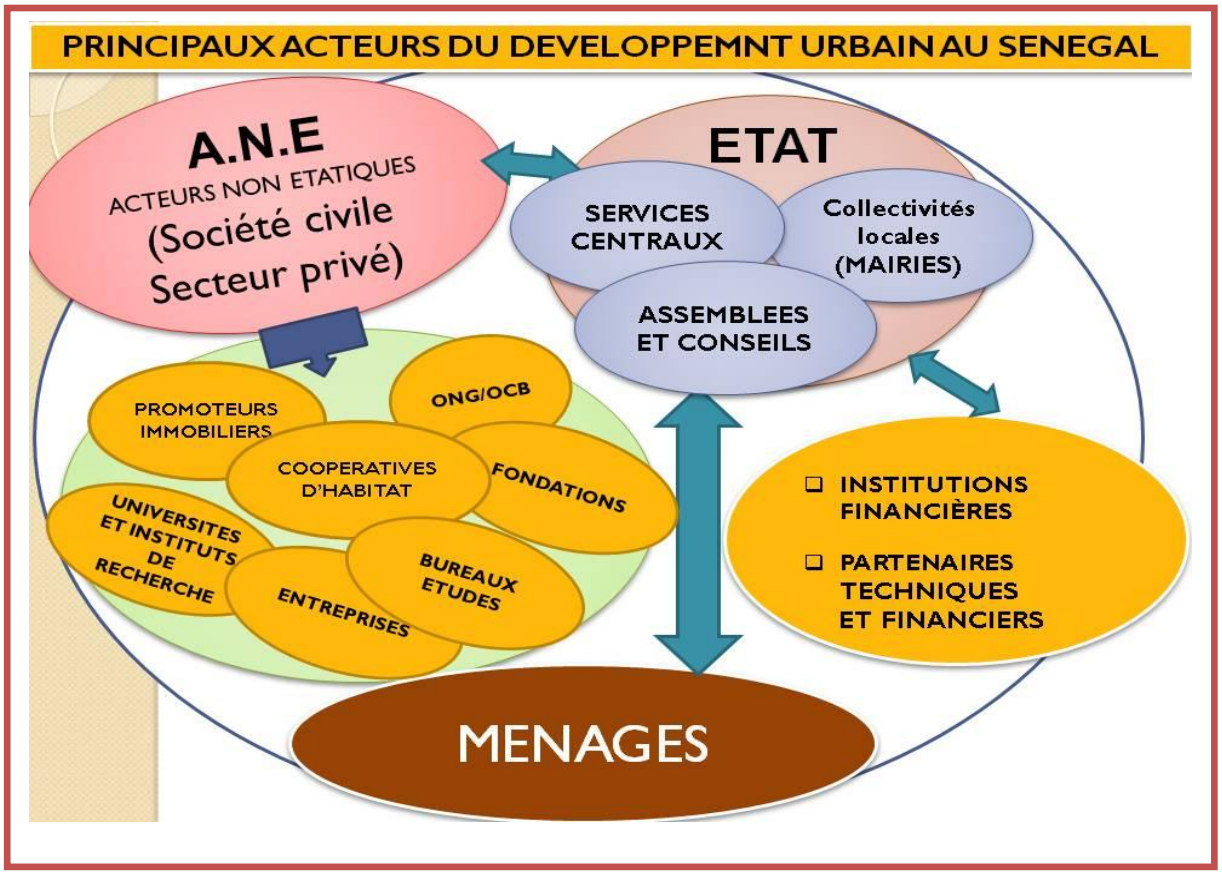

L'approche méthodologique qui a été définie de façon consensuelle a conduit à la création, au sein du Comité national, de sept (7) groupes thématiques :

1. Population urbaine
2. Territoire et planification urbaine
3. Environnement et urbanisation
4. Gouvernance et législation urbaines
5. Economie urbaine
6. Logement et services de base
7. Indicateurs et Etudes de cas et documents de politique

Ces groupes thématiques ont eu pour mission : (i) la collecte et l'analyse des données, (ii) la rédaction des rapports sectoriels, (iii) l'impulsion et la coordination du travail dans le sens indiqué par ONU-HABITAT, (iv) l'examen et la validation des contributions fournies.

A la suite de leur mission, le Secrétariat permanent du comité national a mis en place un comité de rédaction et un Comité scientifique.

Dans le cadre du processus préparatoire à la Conférence Habitat III, le Sénégal a participé :

- à la Conférence inaugurale de Nairobi (Kenya) tenue du 04 au 06 décembre 2013 ;
- à la cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD 5) tenue à Ndjamena (Tchad) du 26 au 28 février 2014 ;
- à la septième session du Forum Urbain Mondial (WUF7) tenue à Medellin (Colombie) du 05 au 11 avril 2014 ;
- à la première session du Comité préparatoire de la Conférence (PREPCOM 1) tenue à New York du 17 au 18 septembre 2014 à New York (USA) ;
- à la deuxième session du Comité préparatoire de Conférence (PREPCOM 2) tenue du 14 au 16 avril 2015 à Nairobi (Kenya)
- à la deuxième des Experts tenue du 27 au 28 juillet, suivie de celle des Ministres tenue le 29 juillet 2015 à Addis-Abeba (Ethiopie), sous du Sous-comité sur le Développement urbain et les Etablissements humains de la Commission Technique Spécialisée-CTS-n°8 de l'Union Africaine (U.A) pour la définition d'une «**Position commune africaine sur Habitat III»**
- à la réunion thématique sur «l'Energie durable et les Villes» tenue le 20 janvier 2016 à Abu Dhabi.

Le Sénégal prendra part à toutes échéances du processus préparatoire, ainsi qu'à la Conférence de Quito en octobre 2016. Il s'engage à développer des mécanismes de suivi-évaluation de l'Agenda urbain qui sera adopté, et surtout des recommandations fortes qui seront issues e la Conférence.

INTRODUCTION

Carte 1 : Découpage administratif du Sénégal par région

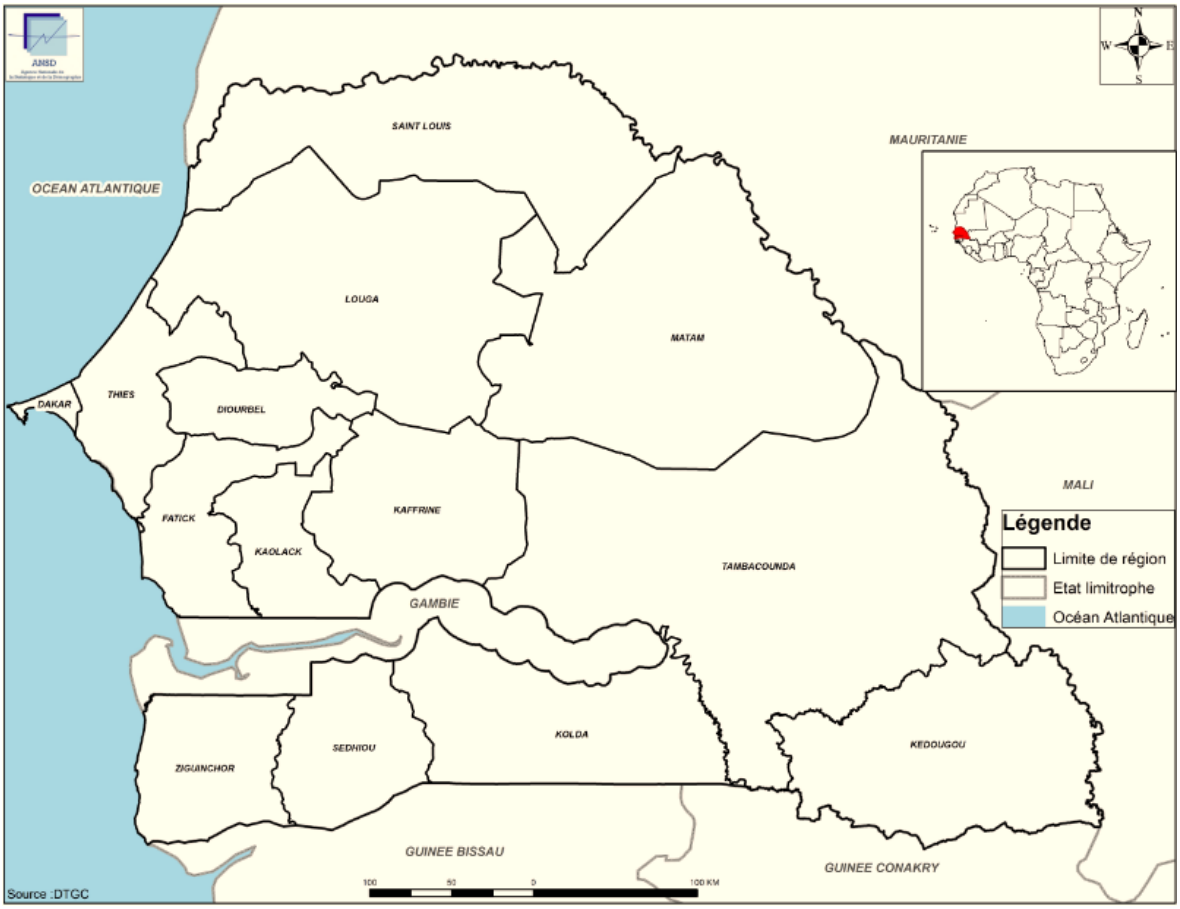

Source: ANSD. Traitement des données de la DTGC

Situé dans la partie la plus occidentale de l'Afrique, le Sénégal, compris entre 12°8 et 16°41 de latitude Nord et 11°21 et 17°32 de longitude Ouest, couvre une superficie de 196.722 km², a un climat de type sahélien comportant une courte saison des pluies et une saison sèche très longue.

Divisé en 14 régions et 45 départements, le Sénégal compte 13.508.715 habitants en 2013 soit une densité de 69hbt/km^2. Le taux annuel de croissance démographique est de 2,7%. La population urbaine est composée à 52,7% par les jeunes de moins de vingt ans. La forte croissance démographique a entrainé un étalement urbain se traduisant au plan spatial par l'existence de zones non loties représentant 30 à 40% de l'espace occupé et par un mitage de l'espace rural.

L'urbanisation du pays est caractérisée par une croissance démographique rapide dans les villes une extension urbaine non planifiée, une montée de la pauvreté urbaine, une augmentation du chômage, une vulnérabilité face aux risques et catastrophes.... En réponse l'Etat a adopté un certain nombre de mesures législatives et réglementaires (codes de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement, etc.) et des outils de planification urbaine. Il a produit les documents cadres d'urbanisme en vue d'anticiper l'organisation et l'occupation du sol. En terme d'urbanisme opérationnel, la mise en œuvre du programme des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et des lotissements administratifs a permis une mise à disposition de vastes superficies de terrains viabilisés pour les classes moyennes. La restructuration et la régularisation foncière a amélioré le cadre de vie dans les zones non loties et a favorisé l'accès à la sécurité foncière de populations vulnérables.

Le sous-secteur agricole occupe 53% de la population active et contribue pour 20% à la formation du PIB alors que les secteurs secondaires et tertiaires contribuent pour 80% à la production nationale avec 47% seulement des actifs. (Source : Nations-Unies).

Depuis longtemps, le Sénégal s'est engagé dans un processus de décentralisation et de gouvernance locale. Ont été adoptés en juin 1996 des lois relatives au transfert de compétences aux collectivités locales tandis que 2013 marque l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation consacrant la communalisation intégrale.

Des infrastructures construites ou réhabilitées en matière de lutte contre les inondations récurrentes ont été des réponses aux effets adverses du changement climatique. Cependant l'amélioration du cadre de vie des populations et une prise en charge de leurs besoins requièrent d'avantages d'actions et de stratégies à mettre en œuvre.

Ce rapport est le résultat de l'engagement de toutes les parties prenantes (Gouvernement, ONU-Habitat, Société civile, Secteur privé, etc.) du développement urbain. Il prend en compte les actions engagées par le Sénégal dans le domaine de la gestion du développement urbain durant la période 1996-2013.

La situation urbaine du pays est analysée à travers les acquis, les défis et les perspectives relatifs à la démographie à l'aménagement du territoire, la planification urbaine, les rapports entre l'environnement et l'urbanisation, l'économie urbaine, le logement, les services de base et les indicateurs urbains.
Les études de cas jointes en annexe portent sur les domaines suivants :

- Restructuration et régularisation foncière de Pikine à Saint Louis et Khouma à Richard Toll
- L'Agence de Développement Municipale - Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP)
- Projet de promotion de la participation citoyenne à la planification, budgétisation et gestion des affaires locales au Sénégal (Projet PBS)
- Programme de promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), outil de planification et de gestion du développement urbain
- Le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio

I. ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES

I.1. Gestion de l'urbanisation rapide

La population du Sénégal a connu une croissance rapide passant de 4.997.885 habitants en 1976 à 13.508.715 en 2013 (voir tableau n°1). Le taux d'accroissement démographique stable de 1976 à 1988, a connu une légère baisse entre 1988 et 2002, liée à une baisse significative de la natalité et au solde migratoire international négatif pendant cette période, faisant du Sénégal plus un pays de départ que d'arrivée. Entre 2002 et 2013 la fécondité reste élevée, même si elle continue de baisser à un rythme assez faible. Cette baisse du niveau de fécondité est plus soutenue en milieu urbain que dans les zones rurales.

Le taux d'urbanisation est passé de 34,0% en 1976 à 45,2% en 2013, avant l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation qui a consacré la communalisation intégrale.

Entre 1976 et 2013, le rapport de dépendance démographique qui reflète la charge qui pèse sur la population potentiellement active a évolué de façon irrégulière (100 actifs pour 89 inactifs En 1976, 100 actifs pour 103 inactifs en 1988 et 93 inactifs pour 84 actifs en 2013). Ainsi, on est passé d'une situation de dividende démographique négative (RD>100%) à une situation positive (RD<100%) entre la population potentiellement active et celle potentiellement inactive de 1988 à 2013. Cependant, en milieu urbain le rapport de dépendance démographique s'est inscrit sur une tendance haussière de 1988 à 2013. Cela signifie que la charge des actifs vivant en milieu urbain s'est accrue durant cette période avec l'augmentation du nombre d'inactifs.

L'âge moyen de la population du Sénégal révèle sa jeunesse quel que soit le milieu de résidence (urbain ou rural). La moitié de la population est âgée de moins de 20 ans. On note un relèvement de l'âge médian surtout en milieu urbain, puisqu'il passe de 17 à 21 ans entre 1988 et 2013, (Cf. Tableau 1).

Tableau 1: Evolution des indicateurs démographiques au Sénégal de 1976 à 2013

Indicateurs démographiques	Années			
	1976	**1988**	**2002**	**2013**
Effectif total	4 997 885	6 896 808	9 858 482	13 508 715
Population urbaine	1 699 281	2 567 582	4 008 965	6 102 800
Population rurale	3 298 604	4 205 835	5 849 517	7 405 915
Taux d'accroissement démographique (%)	2,5	2,7	2,5	2,7
ISF national	6, 6	6,0	5,3	5,1
ISF urbain	6,3	5,4	4,2	4,1
ISF rural	7,9	7,1	6,1	6,2
Taux d'urbanisation (%)	34,0	39,0	40,7	45,2
Rapport de dépendance démographique	89	103	93	84
Rapport de masculinité national	98	96,6	97	99,6
Rapport de masculinité urbain	-	97	98	100
Rapport de masculinité rural	-	93	96	98,6
Age moyen national	-	21	22	22,7
Age moyen urbain	-	21	23	24
Age moyen rural	-	21	21	21
Age médian national	-	16	17	18
Age médian urbain	-	17	20	21
Age médian rural	-	15	16	16

Source: ANSD, RGPH, 1976; 1988; 2002 et RGPHAE 2013 ; EDS, 1986; 1992; 1997; 2010-11; 2012-13

ISF= Indice synthétique de Fécondité

La densité de la population du Sénégal est de 69 habitants au kilomètre carré. Cependant, elle varie très sensiblement d'une région à une autre. En effet, des fortes densités observées dans les régions de Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack et Fatick s'opposent aux faibles densités de population des régions de Kédougou, Tambacounda et Matam, (Cf. Tableau 2)

Tableau 2 : Répartition des densités de population par région

Région	Population	Superficie (Km2)	Densité Au Km²
Dakar	3 137 196	547	5735
Diourbel	1 497 455	4 824	310
Fatick	714 392	6 849	104
Kaffrine	566 992	11 262	50
Kaolack	960 875	5 357	179
Kédougou	151 357	16 800	9
Kolda	662 455	13 771	48
Louga	874 193	24 889	35
Matam	562 539	29 445	19
Saint-Louis	908 942	19 241	47
Sédhiou	452 994	7 341	62
Tambacounda	681 310	42 364	16
Thiès	1 788 864	6 670	268
Ziguinchor	549 151	7 352	75
Sénégal	13 508 715	196 712	69

Source: ANSD. RGPHAE 2013

Carte 2 : Densités régionales de la population du Sénégal

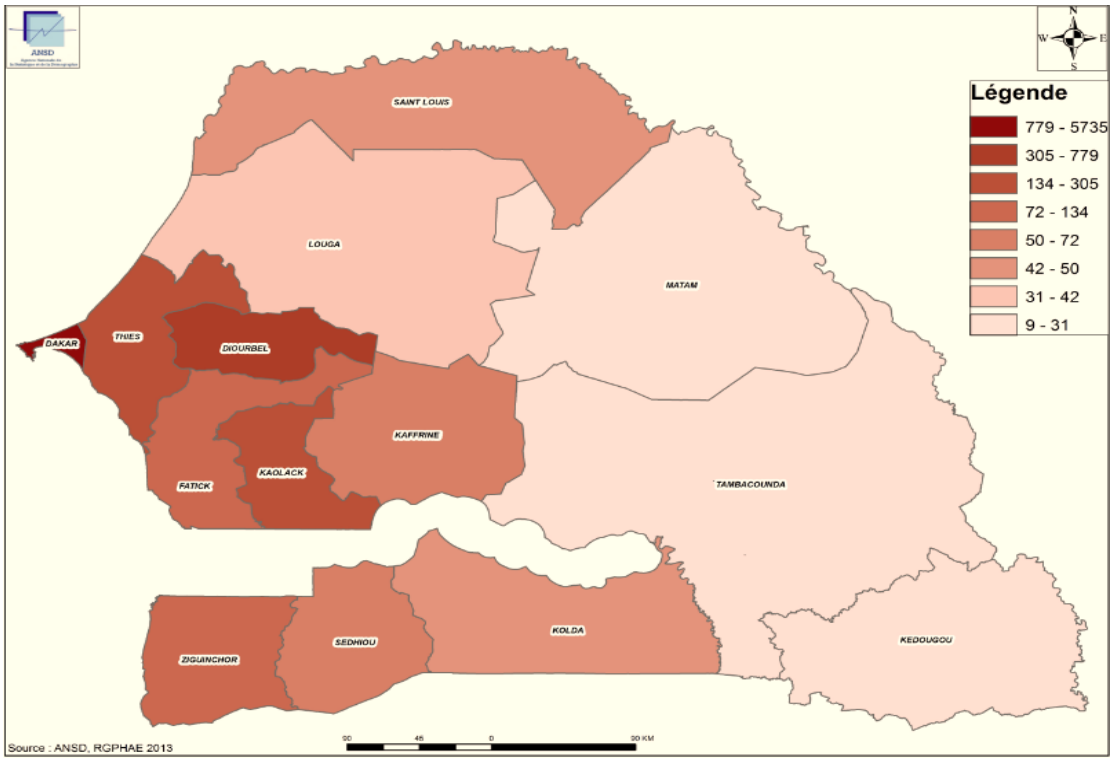

Source: ANSD. Traitement des données du RGPHAE 2013

La population âgée de moins de 15 ans (de 43,2% à 42,1% entre 1976 et 2013) a connu une baisse plus accentuée en milieu urbain (de 45% à 36%) entre 1988 et 2013. Ceci est lié aux efforts enregistrés dans la planification familiale et à l'émancipation des femmes plus instruites et plus actives La population de 15-59 ans représente un peu plus de la moitié des effectifs tandis que la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté corrélativement à l'amélioration de l'espérance de vie (Cf. Tableau n°2).

Tableau n°3: Evolution des grands groupes d'âges au Sénégal de 1976 à 2013

Grands groupes d'âge	Sénégal				Urbain				Rural			
	1976	**1988**	**2002**	**2013**	**1976**	**1988**	**2002**	**2013**	**1976**	**1988**	**2002**	**2013**
0-14	43,2	47,4	42,8	42,0	-	44,9	36,8	36,0	-	48,9	47,0	46,7
15-59	52,8	49,2	51,8	52,5	-	52,5	58,4	58,5	-	47,1	47,2	47,7
60 ans et +	4,1	5,0	5,4	5,5	-	4,1	4,8	5,5	-	5,6	5,8	5,6

Source: ANSD, RGP 1976; RGPH 1988; RGPH 2002; RGPHAE 2013

Graphique 1 : Tendances évolutives des grands groupes d'âges au plan national

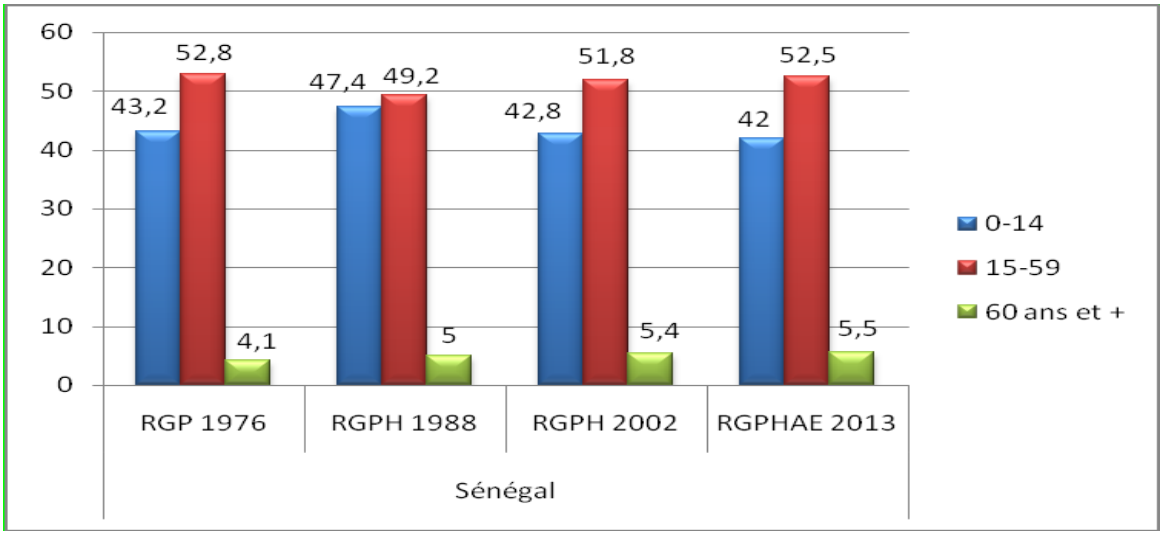

Source: ANSD, Traitement données RGP 1988, RGPH 1988, RGPH 2002, RGPHAE 2013

Graphique 2 : Tendances évolutives des grands groupes d'âges selon le milieu urbain

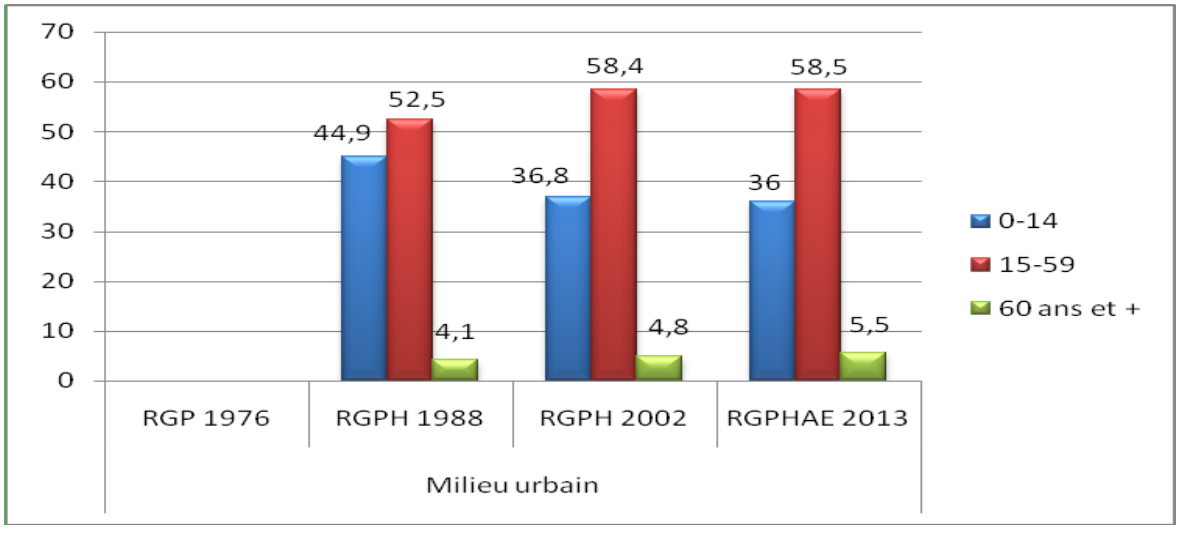

Source: ANSD, Traitement données RGP 1988, RGPH 1988, RGPH 2002, RGPHAE 2013

Graphique 3: Tendances évolutives des grands groupes d'âges selon le milieu rural

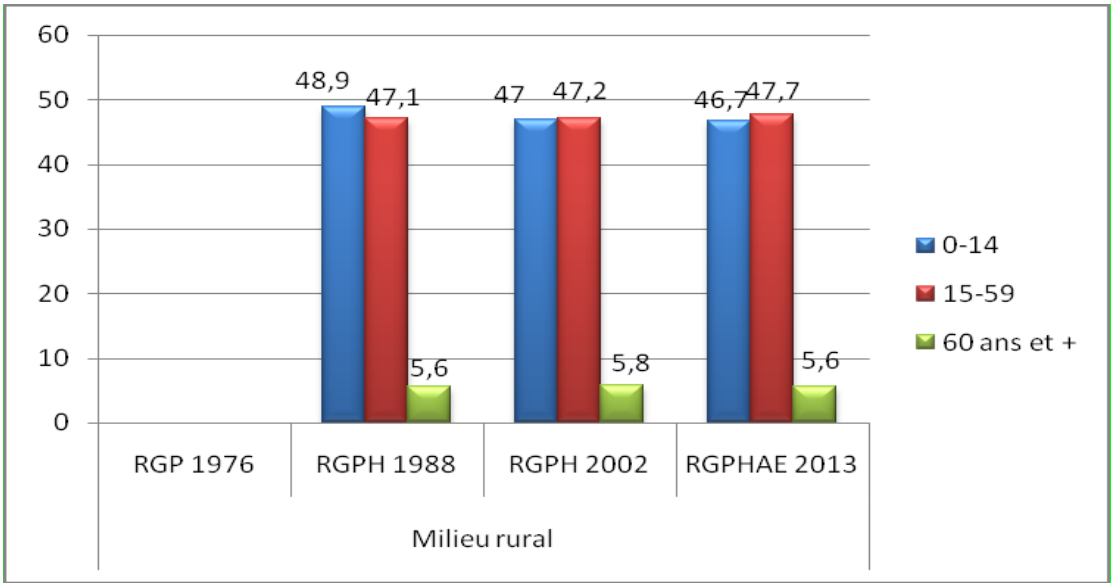

Source: ANSD, Traitement données RGP 1988, RGPH 1988, RGPH 2002, RGPHAE 2013

La croissance de la population urbaine s'est légèrement ralentie ces dernières années. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen entre 1988 et 2002 soit 0,14 % est plus faible que le taux observé entre 1976 et 1988 estimé à 0,42%. Cependant, entre 2002 et 2013 le niveau d'urbanisation a connu une reprise avec un taux moyen annuel de 0,38%, (**Cf. Tableau n°3**) due au développement d'un réseau dynamique de villes secondaires comme Touba, Mbour, Richard-Toll.

Tableau n°4: Accroissement moyen annuel du niveau d'urbanisation

Périodes	Taux d'accroissement moyen annuel du niveau d'urbanisation (en %)
1976-1960	0,56
1988-1976	0,42
2002-1988	0,14
2013-2002	0,38

Source: ANSD, Méthodologie Projections démographiques 2013-2063

Graphique 4 : Rythme d'accroissement moyen de l'urbanisation au Sénégal

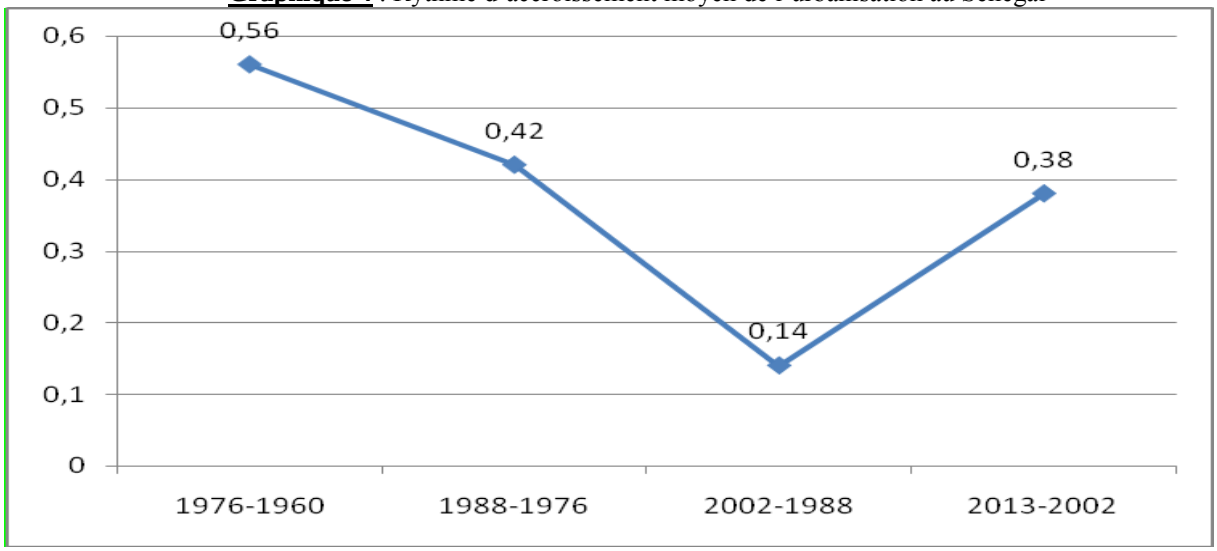

Source: ANSD, Traitement données RGP 1988, RGPH 1988, RGPH 2002, RGPHAE 2013

En considérant la progression (linéaire) moyenne du niveau d'urbanisation selon les tendances passées, le taux d'urbanisation connaitra à partir de l'année 2013 les évolutions ci-après :

Tableau n°5: Projection du niveau d'urbanisation à l'horizon 2036

Année	Taux d'urbanisation (en %)	Population urbaine
2013	45,2	6 102 800
2015	45,8	6 597 416
2020	47,3	7 870 353
2025	48,8	9 321 746
2030	50,3	10 957 783
2035	51,9	12 823 325

Source: ANSD, Méthodologie Projections démographiques 2013-2063

Graphique 5 : Evolutions futures du taux d'urbanisation au Sénégal

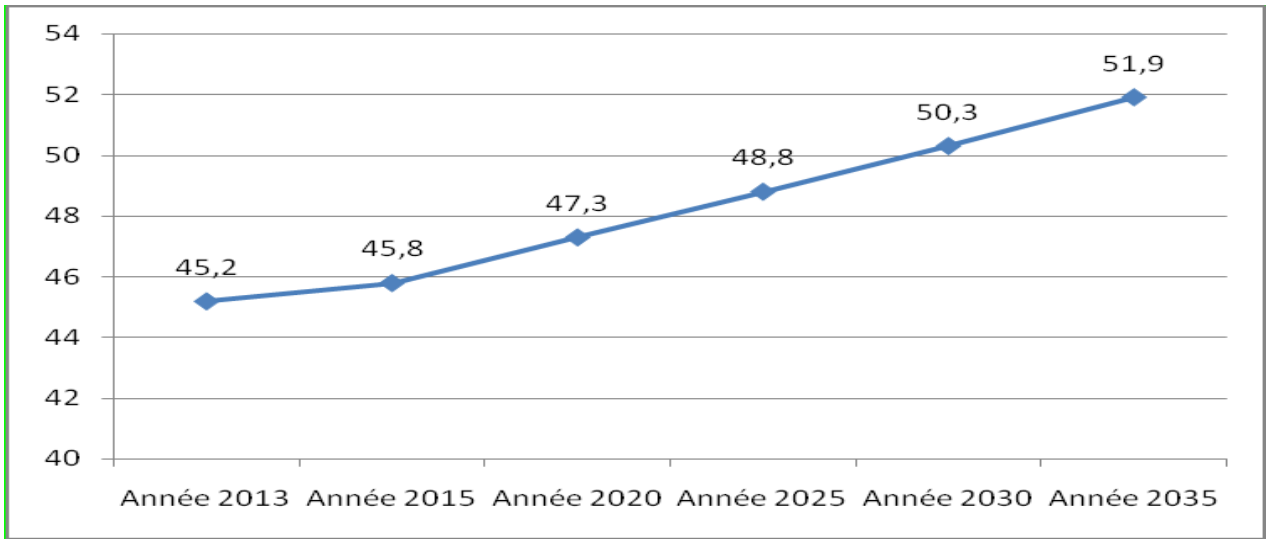

Source: ANSD, Méthodologie des Projections démographiques 2013-2063

La croissance démographique rapide et l'étalement urbain qui en découle accentuent les besoins en logements décents, en transports et en services urbains de base. L'urbanisation s'est développée sous les effets combinés de la croissance naturelle de la population et de la migration. Elle s'est traduite souvent par l'installation des populations dans des zones périphériques non loties, dépourvues d'équipements et d'infrastructures de base.

Depuis 2000, l'Etat a mis en œuvre plusieurs programmes et stratégies censés apporter une réponse à cette urbanisation peu planifiée :

- accélération de l'élaboration des documents cadre de planification urbain ;
- restructuration et la régularisation foncière des quartiers non lotis ;
- réalisation de programme de zones d'aménagement concerté ;
- production à grande échelle de logements et de parcelles viabilisées ;
- mise en œuvre d'un programme décennal de lutte contre les inondations ;

- développement d'un programme national d'aménagement et de restructuration des zones d'inondation ;
- mise en œuvre d'une stratégie de promotion de nouveaux pôles urbains avec les expériences pilotes en cours à Diamniadio et Daga-Kholpa.

A cela s'ajoute au niveau institutionnel et réglementaire le renforcement de la surveillance et du contrôle de l'occupation du sol, avec notamment la création de la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS) et de l'Inspection Générale des Bâtiments (IGB).

I.2. Gestion des relations urbaines rurales

Le rural et l'urbain sont souvent abordés en terme de dualité entre l'urbain très peuplé avec des infrastructures, équipements et des services plus importants et le rural sous peuplé, dominé par des activités primaires alors qu'ils sont complémentaires et interdépendants. . Cependant avec l'érection des communautés rurales en 1972, les conflits entre villes et campagne se sont exacerbés d'où la mise en place un instrument dénommé Groupement d'Intérêt Rural (GIR).

Avec les lois sur la décentralisation, notamment l'Acte III de la décentralisation, les liens entre ville et campagne devront évoluer. La gestion des relations notamment au plan foncier s'est faite jusque-là par des programmes de planification élaborés à l'initiative des villes et avec la collaboration des pouvoirs communaux. Cette modalité de gestion foncière est responsable de conflits entre communes.

Le modèle de développement économique local est articulé autour de relations entre un pôle et son hinterland. à travers les échanges commerciaux. Cependant les communes ont besoin de développer une intercommunalité plus structurée pour répondre aux besoins liés aux investissements à la mise en place d'infrastructures structurantes et à la création d'emplois.

I.3. Réponses aux besoins des jeunes en milieu urbain :

Les jeunes vivants en milieu urbain sont généralement confrontés au déficit d'infrastructures, formation adéquate et d'emplois décents. L'Etat, pour trouver des solutions a dans sa politique d'éducation développé une construction de nouveaux lycées, collèges et centres de formation professionnelle. Il est entrepris la création progressive d'universités régionales. La politique sanitaire a redéfini la carte des établissements de et de santé pour une meilleure accessibilité des services et une amélioration sensible de la prévention et des besoins spécifiques de santé des jeunes (santé de la reproduction des adolescent(e)s/jeunes).

L'Etat a entrepris des reformes institutionnelle pour une meilleure prise en charge des jeunes. Il existe plusieurs d'espaces d'expression comme le Conseil National des Jeunes du Sénégal (CNJS), l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV), les Centre Conseil Adolescent (e)s (CCA), les espaces jeunes, les centres socio culturel).

La mise en œuvre du Plan national d'Action pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ), du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) sont des instruments de cette politique de jeunesse.

Plusieurs agences tendent à favoriser l'accès au financement et l'employabilité des jeunes (AGETIP, ANEJ, AJEB, ANIDA, APDA, ANAMA). Par ailleurs, près de 3 000 jeunes volontaires ont déjà été mobilisés dans le cadre du Service civique national (SCN) alors que l'expérimentation du Partenariat Public-Privé (PPP) a permis l'insertion de plus de 15 000 jeunes dans le marché de l'emploi.

En 2013, les Agences pour l'emploi des jeunes ont été regroupés dans une seule grande structure dénommée l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

I.4. Réponses aux besoins des personnes âgées :

La Fédération des Associations Regroupant les Personnes Agées du Sénégal (FARPAS) a signé une convention avec le Ministère en charge de l'Urbanisme pour l'attribution au moins de 250 parcelles à des ménages de ladite association dans chaque programme de Parcelles Assainies. Une prise en compte du 3 e âge dans les politiques est nécessaire même si notre démographie est marquée encore une prépondérance des jeunes. L'Etat a pris des mesures en faveur des personnes âgées : l'institutionnalisation du «Plan Sésame» pour la prise en charge des soins de santé des personnes du troisième âge, le renforcement du personnel de santé spécialisé dans la prise en charge des personnes âgées (gérontologie), la construction de sièges de l'IPRES à travers le pays, et la revalorisation des pensions de retraite et leur mensualisation.

I.5. Intégration du genre dans le développement urbain :

Le principe d'égalité entre hommes et femmes a été consacré par la Constitution et des progrès notoires ont été réalisés [loi sur les violences, loi sur la fiscalité de la femme salariée, loi sur la parité (n°2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme), loi sur la nationalité (la loi 61-10 du 07 mars 1961 modifié, par la loi n° 03/2013 du 28 juin 2013,), etc.]

Les progrès accomplis dans l'intégration des femmes dans les processus de prise de décision avec la loi sur la parité.

L'évolution des structures familiales montre une augmentation des ménages dirigés par les femmes (18% en 1997 ; 17,2% en 2002 et 22,4% en 2013) plus marquée en milieu urbain[1] (29,6%). Toutefois, la violence faite aux femmes est un phénomène courant dans le milieu familial ou en dehors. L'Indice de la Condition de la Femme (ICF) permet de comparer les résultats obtenus par les femmes par rapport aux hommes pour une variable donnée. Il rend compte des aspects mesurables relatifs à l'égalité des sexes. L'ICF estimé à partir des résultats de l'EDS-MICS 2010-11 et des sources administratives donne pour les taux de scolarisation préscolaire 1,108, de scolarisation primaire 1,093, d'achèvement au primaire 1,061, de scolarisation cycle moyen 0,915, de scolarisation cycle secondaire 0,743, d'analphabétisme de 15-34 ans 0,831, de retard de croissance des 0-5ans 0,470, d' insuffisance pondérale des 0-5 ans 0,647, mortalité infanto-juvénile (0-5ans) 0,826, de prévalence du VIH/SIDA chez les 15-24 ans 0,99, d'accès à la propriété foncière 0,551, d'accès à un poste de responsabilité 0,184, de pourcentage de femmes employées du secteur non agricole 0,529 et de proportion ayant des revenus non agricoles 1,198.

L'analyse de cet indice montre que les filles dépassent les garçons en matière de scolarisation aussi bien pour le préscolaire que le primaire et l'achèvement du cycle élémentaire. Cependant, à partir du cycle moyen on observe un renversement de la tendance en faveur des garçons résultant ainsi du problème du maintien des filles à l'école.

Par ailleurs, en ce qui concerne la santé, l'accès à la propriété foncière, à un poste de responsabilité et à un emploi non agricole, la situation des femmes est moins favorable que celle des hommes. Les revenus non agricoles des femmes sont plus élevés que ceux des hommes.

D'importantes actions ont été menées par l'Etat comme l'adoption en 2006 d'une stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) et la création en 2008 d'un mécanisme opérationnel spécifique chargé de la piloter. Il existe des organisations nationales de la société civile actives dans la promotion de l'habitat et de l'urbanisme, la création de l'Observatoire national de la Parité (par décret 2010 du 08 Juillet 2010) et une directive de la Pprimature de mars 2013 a instruit les ministères à intégrer le genre dans les interventions sectorielles.

[1] **ANSD. RGPH 2002 - RGPHAE 2013**

I.6. Obstacles rencontrés et leçons apprises

Gestion de l'urbanisation rapide

Les obstacles sont l'insuffisance des ressources financières, humaines techniques (Etat et Collectivités locales), l'application partielle des documents de planification urbaine approuvés, le nombre limité de communes, disposant de documents de planification urbaine, la non application des prescriptions urbaines par les collectivités locales, et la lenteur des procédures de mise à disposition du foncier aux promoteurs et aux particuliers.

Leçons apprises :

- **La nécessité de planifier et d'aménager les sites d'extension urbaine pour anticiper sur l'occupation non planifiée.**
- **La généralisation des opérations de restructuration et de régularisation foncière au niveau national.**
- **Une responsabilisation du secteur de l'urbanisme et de l'habitat en matière foncière.**

Gestion des relations rurales-urbaines :

La faible prise en compte des dispositions relatives à l'intercommunalité, le mitage de l'espace rural, les conflits entre les collectivités locales notamment en ce qui concerne leurs limites respectives, l'enclavement de certaines localités et les difficultés d'acheminement des produits agricoles vers les centres urbains sont des obstacles à une meilleure gestion des interactions urbaines rurales.

Leçons apprises :

Clarification des limites foncières des communes ;

Mise en œuvre de mécanismes de concertation et gestion foncière intercommunale ;

Articulation entre les différents niveaux de planification territoriale (nationale, départementale et communale).

Réponses aux besoins des jeunes

Les obstacles sont le manque de coordination des interventions des institutions de promotion de l'emploi et les attributions floues des différentes agences pour l'emploi des jeunes, la vulnérabilité des jeunes et des adolescent(e)s face aux nombreux fléaux (promiscuité, drogue, tabagisme, prostitution, grossesses précoces, IST/VIH/SIDA, chômage, etc.), la faiblesse de la prise en compte des besoins des jeunes en termes d'infrastructures sportives et socioéducatives et le déficit d'implication et de responsabilisation des jeunes dans les processus d'identification et de mise en œuvre des programmes d'urbanisation.

Réponses aux besoins des personnes âgées

Les problèmes des personnes du troisième âge sont l'accès aux soins de santé spécialisés. En outre la faiblesse des revenus des pensions de retraite et la nécessité de leur mensualisation revendiquée par les retraités, l'insuffisante implication des personnes âgées dans le secteur économique ne leur permettent pas d'avoir une autonomie financière.

Intégration du genre dans le développement urbain

Le statut des femmes dans la famille et dans la société (prise de décision, participation effective à la vie politique) et la faiblesse de leur pouvoir économique accentuent la féminisation de la pauvreté, la persistance des barrières socioculturelles et des stéréotypes, l'insuffisance des

ressources allouées à des programmes de promotion et de protection des droits des femmes, la faible prise en compte des besoins spécifiques des filles en matière d'hygiène et la persistance des mariages précoces des filles en âge scolaire sont encore des obstacles à une promotion du genre. On assiste à une multiplication des problèmes basés sur le genre.

I.7. Défis et enjeux

Sur le plan de l'urbanisation rapide

- Intégrer la dimension économique et environnemental dans la planification urbaine ;
- promouvoir l'intercommunalité et le développement local urbain ;
- améliorer l'accès aux équipements et infrastructures de base pour tous ;
- améliorer l'accès aux terrains viabilisés et sécuriser l'occupation foncière ;
- promouvoir la participation dans la gestion urbaine ;
- promouvoir la résilience des villes au changement climatique.

Sur le plan des réponses aux besoins des jeunes

Responsabiliser les collectivités locales pour leur permettre d'offrir un cadre de développement «où tous les jeunes sont sains, bien éduqués, avec un emploi assuré dans un environnement durable » par la promotion de l'accès à l'éducation pour tous, la disponibilité d'emplois, la prise en charge correcte de la violence urbaine et l'éradication de la drogue.

Sur le plan des réponses aux besoins des personnes âgées

Multiplier les programmes de prise en charge de la santé des personnes âgées et favoriser des stratégies d''amélioration de leurs revenus.

Sur le plan de l'intégration du genre dans le développement urbain

- assurer l'égalité entre les sexes ;
- promouvoir le droit à l'éducation pour tous ;
- Favoriser l'accès des femmes et des groupes vulnérables à la propriété foncière à l'emploi et aux services sociaux de base ;
- Mettre en place des mécanismes pour la promotion du leadership des femmes.

II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE : ENJEUX ET DEFIS

II.1 Assurer la planification et l'aménagement durables des villes

Quelques dates repères en matière d'aménagement du territoire :

1996 : la compétence en matière d'Urbanisme et d'Habitat transférée à la région, la commune et la communauté rurale, l'Etat se charge de la supervision, du contrôle et de l'assistance.

1997 : Adoption en 1997 du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) dont les études ont démarré en 1980.

2013: Acte III de la décentralisation consacrant la communalisation intégrale

On essaie de doter les villes et agglomérations de documents de planification urbaine en vue d'améliorer le cadre de vie des populations. Avec l'appui de la coopération japonaise, à travers l'élaboration du Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar horizon 2035 qui intègre des principes de durabilité et de résilience climatique, le Sénégal a mis en œuvre une expérience d'approche de plan d'urbanisme durable.

Par ailleurs, dans le cadre du FEM 6, l'Etat du Sénégal a initié avec des partenaires techniques et financiers sous la coordination de l'ADM l'élaboration d'une stratégie nationale de planification et de gestion urbaine durable dans le cadre de l'initiative « villes durables » à Diamniadio (Dakar) et Saint-Louis.

II.2 Amélioration de la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain

Le Programme de Promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) initié à partir de 1991 avec le soutien de la coopération française avec la réalisation de la phase test à Mbao Gare. A partir de 2002, ces opérations d'aménagement ont été étendues sur l'ensemble du territoire national et permis de mener des études d'urbanisme sur plus de 3 472 hectares, d'aménager 520 hectares de terrain et de produire 13 500 parcelles viabilisées au profit de coopératives d'habitat, de promoteurs immobiliers et de particuliers.

Le programme de restructuration et de régularisation foncière a permis de traiter 612 hectares, répartis dans 14 quartiers à travers le pays et la délivrance de 3031 titres intermédiaires dits Droits de superficie. Ce programme a pu être réalisé grâce à la mise en place d'outils et d'institutions : le Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncière (FORREF), la restructuration et la régularisation foncière, la création de la Fondation Droit à la Ville (FDV) chargée de mener les opérations de restructurations et de régularisation foncière à travers le territoire national.

D'autres actions ont été initiées :

- la rénovation urbaine des vieux centres urbains,
- la mise en place de guichets uniques pour les autorisations de construire,
- la mise en ligne des dossiers de demandes d'autorisation de construire (TéléDAC),
- le plan de lutte contre les inondations et la mise en place des pôles urbains.

II.3 Amélioration de la production alimentaire en milieu urbain

Ont été développées la préservation des zones de production (PASDUNE, le programme national des domaines agricoles prioritaires), la réalisation des infrastructures de soutien (programme national des routes rurales, PUDC, PNIR, la reprise des forages de Thiaroye et leur affectation au service des cultures maraichères)

Dans les zones périurbaines et dans la région des Niayes se développent différentes activités de production alimentaire faisant de ces espaces des zones d'approvisionnement privilégiés pour la région de Dakar et au-delà (programme de développement des unités de transformation des productions alimentaires, le développement du maraichage, l'utilisation des boues de vidange comme compost, la pisciculture, l'aviculture périurbaine).

Maraichage dans la zone des Niayes

Micro jardinage sur table

II.4 Réduction de la congestion de la circulation

L'évaluation des coûts de congestion (66 millions $) et de pollution atmosphérique (100 millions de dollars) a abouti à la constitution, en 1997, par l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé d'un fonds de développement urbain pour relever les défis : l'étude et la réalisation d'un nouveau plan de circulation à Dakar, l'amélioration de la mobilité urbaine, l'élargissement de la route nationale n°1.

En 2001, le programme d'amélioration de la mobilité urbaine (PAMU1) a démarré avec:

- travaux de sécurisation de la voie ferrée ;
- renforcement de capacités des acteurs du secteur ;
- construction et réhabilitation de voiries,
- renouvellement du parc de minibus,
- gestion de la qualité de l'air,
- construction gare routière interurbaine à Pikine,
- amélioration de gares urbaines,
- mise à niveau de la RN1.

Le Programme d'Amélioration du Transport et de la Mobilité Urbaine (PATMUR) démarré en 2010 a défini un portefeuille d'investissements structurants dédiés aux transports urbains dans le cadre d'un nouveau projet appelé PAMU 2 dont certaines actions déclinées dans le PDUD (Plan de Déplacements Urbains de Dakar) horizon 2025 sont déjà exécutées ou en cours d'exécution (mise à niveau et réalisation de voies structurantes : VDN, routes de Ouakam et Cheikh Anta Diop).

Les projets du Train Express Régional et de la prolongation de l'autoroute à péage devraient relier Dakar à l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD).

Cependant il faut améliorer la gestion du stationnement et de la circulation, le transport de marchandises, la mobilité douce, le financement de la mobilité et de l'accessibilité urbaine, la formation et le renforcement de capacités des acteurs, etc.

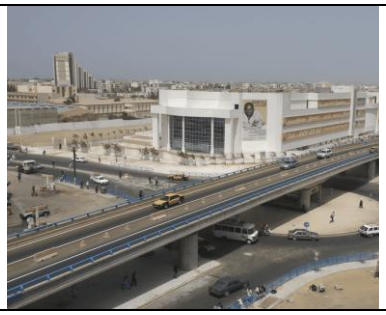

Circulation sur la nationale n°1	Echangeur de pompier

II.5 Amélioration de la capacité technique pour planifier et gérer les villes

Des actions ont été réalisées à travers le PAC et le PRECOL pilotés par l'ADM dans plusieurs domaines : l'amélioration de la mobilisation des ressources, l'amélioration de la gestion municipale, l'aide à la gestion comptable et financière au niveau des communes et postes comptables, l'appui à la gestion des équipements marchands et aux relations avec les sociétés concessionnaires, la maîtrise d'œuvre sociale (MOS), le renforcement logistique des communes, l'amélioration de la programmation urbaine, l'appui institutionnel aux structures intercommunales (CADAK et CAR), la définition, le transfert et le développement du réseau des voiries intercommunales, l'appui logistique aux Directions Centrales à travers des conventions signées avec l'ADM.

La formation des cadres du ministère chargé de l'urbanisme et des communes à l'ESEA [Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL) et le Programme de Soutien à l'Enseignement Supérieur (PROSENSUP)], la bourse UEMOA pour la formation en aménagement du territoire ont contribué au renforcement des capacités.

II.6 Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Les contraintes sont essentiellement :

- l'insuffisance du financement,
- la faible implication des populations,
- le déficit de communication.

Assurer la planification et l'aménagement durable des villes

L'avancée du front urbain sur les espaces

ruraux y compris les espaces de production agricole, les insuffisances de la planification urbaine, la faible prise en charge des compétences transférées par les collectivités locales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le manque de cohérence et de coordination dans les systèmes et niveaux de planification territoriale et manque de synergie entre les acteurs du développement urbain.

Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain

- Non-respect des plans d'urbanisme (occupation anarchique de l'espace et faibles moyens humains et logistiques des services de contrôle) ;
- défaut de maitrise du foncier sont les principaux obstacles.

Leçons apprise : Une bonne participation des populations dans la formulation et l'exécution des projets de développement urbain et le renforcement continu des capacités des acteurs.

Améliorer la production alimentaire en milieu urbain

Les difficultés tournent autour des points suivants :

- Avancée du front urbain et disparition progressive des zones fertiles destinées à l'agriculture urbaine ;
- enclavement des zones de production ;
- insuffisance des moyens financiers des producteurs agricoles pour la prise en charge de leur exploitation ;
- cherté des intrants agricoles, concurrence des produits importés ;
- insuffisance d'unités de transformation et de conservation de la production locale.

Augmenter et diversifier la production par la mise en œuvre de projets agricoles et promouvoir les groupements de femmes productrices et transformatrices de produits agricoles et halieutiques.

Réduire la congestion de la circulation

Les obstacles tournent autour de :

- l'étroitesse des voies de circulation à l'intérieur des centres villes,
- l'insuffisance de la voirie aménagée, la dégradation avancée des voies de circulation,
- l'insuffisance de places de stationnement et l'absence de bandes d'arrêt d'urgence sur la voirie.

On peut ajouter l'inadéquation de la structure urbaine, la concentration excessive des activités dans un seul centre, l'encombrement de la voirie par des activités marchandes, la cohabitation entre modes traditionnel et moderne de transport, l'absence d'aménagements adéquats pour les deux-roues et les piétons et la dégradation de l'environnement (pollution sonore et atmosphérique).

Leçons apprises

Délocalisation de certaines activités hors du centre et désencombrement de la voirie pour une bonne fluidité de la circulation ;

Promouvoir les pôles urbains pour un développement multipolaire et plus équilibré des activités

Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes

Les obstacles tournent autour des points suivants :

- faible capacité organisationnelle et technique des collectivités locales,
- insuffisance de personnels qualifiés dans les services déconcentrés de l'Etat et les services techniques des collectivités locales,
- absence de cadres de concertation entre les acteurs des communes et ceux des services de l'Etat
- déficit d'outils adaptés de planification et de gestion des villes et rareté de dispositif de suivi-évaluation.

Leçons apprises :

Mettre en place un programme national de formation continue et de renforcement des capacités des acteurs nationaux comme locaux et de leurs partenaires impliqués dans le développement urbain ;

Adaptation et dissémination des outils et instruments de planification urbaine.

II.7 Défis et enjeux

Assurer la planification et l'aménagement durable des villes

- doter toutes les collectivités locales de documents cadres de planification ;
- vulgariser, faire respecter les prescriptions des documents d'urbanisme et trouver des ressources durables pour leur financement,
- systématiser la prise en compte de la durabilité dans la planification et l'aménagement des villes et
- favoriser la mixité résidentielle, fonctionnelle et sociale.

Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain

- faire respecter les dispositions des plans d'urbanisme; et favoriser un environnement bâti plus compact ;
- assurer un meilleur contrôle de l'occupation du sol ;
- impliquer davantage les populations dans les actions d'aménagement,
- faciliter la mise à disposition de titres de propriété pour le plus grand nombre y compris les agriculteurs et les occupants des quartiers non planifiés.

Améliorer la production alimentaire en milieu urbain

Les défis sont :

- préserver les zones agricoles face à l'avancée du front de l'urbanisation,
- renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières des producteurs agricoles,
- promouvoir l'agriculture urbaine et les unités artisanales de transformation des produits agricoles,
- développer l'économie verte,
- protéger les zones de production agricole notamment les Niayes se posent.

Réduire la congestion de la circulation

La réduction de la congestion de la circulation s'appuie sur le développement du transport de masse multimodal (train, bus, bateau, etc.), l'élimination du parc roulant vétuste, la création de gares de gros porteurs hors de zones de forte concentration urbaine, la prise en compte systématique des modes actifs (marche et vélo) et le respect de la règlementation.

Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes

Les défis sont le renforcement des capacités techniques des acteurs du secteur urbain et la dotation des grandes communes de services techniques structurés et de ressources financières suffisantes. Un plan de formation continue des ressources humaines du secteur doit être promu pour une effectivité dans l'application des textes règlementaires et dans la réduction des conflits.

III. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION

L'Etat a mis en place un cadre juridique et réglementaire propice à la préservation de l'environnement. Aux plans institutionnel, réglementaire, stratégique et national, le Sénégal a signé en juin 1992 et ratifié en juin 1994 la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il dispose d'un comité national sur les changements climatiques (COMNACC).

Les différents codes sectoriels (forestier, environnement, chasse et protection de la nature, pêche, minier, eau, urbanisme et construction) prennent en compte l'adaptation aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité. La loi sur le littoral de même que plusieurs initiatives (la Stratégie et le Plan National d'Action sur la Biodiversité (SPNAB), la Politique Nationale de Gestion des Zones Humides (PNZH), la Nouvelle Politique Forestière (NPF 2005-2025) intègrent des dispositions réglementaires en matière d'adaptation aux changements climatique. La ville est à l'heure actuelle au centre des problématiques de développement durable, les villes sont responsables en partie de la péjoration des conditions climatiques mais elles restent encore les lieux par excellence d'atténuation et d'adaptation à leurs effets adverses.

III.1 Lutte contre le changement climatique

La situation environnementale révèle des tendances lourdes : baisse des températures (variation moyenne de +1,1 à 1,8° C à l'horizon 2035), de la pluviométrie (diminution des précipitations de 1951 à 2000), de la surface de la mer (augmentation de la température des eaux d'environ 0,04°C à 0,05°C par an de 1980 à 2009 et du niveau de la mer de 1,4 mm par an). Il existe un large consensus sur les tendances climatiques et les perspectives qui prévoient que les modifications constatées sont appelées à perdurer.

Par ailleurs, le diagnostic des effets du changement climatique montrent les impacts vulnérabilités sur :

- les systèmes biophysiques clés : les réserves hydrauliques (baisse des précipitations et l'augmentation de l'évapotranspiration entrainant une baisse de plus de 50% du débit des fleuves, remontée des eaux marines, assèchement du Ferlo et des vallées associées, baisse du niveau des nappes, assèchement des rivières continentales, salinisation des eaux douces et des terres de culture), la biodiversité et les écosystèmes (perturbations physiologiques chez certaines espèces et dans le fonctionnements de certains écosystèmes vulnérables comme la mangrove, les Niayes et les zones humides côtières), les sols et les terres agricoles (réduction du couvert végétal, érosion hydrique et éolienne, dégradation des sols dénudés et salinisation des terres), les océans et les mers (réchauffement de la température de l'océan, modification de l'hydrodynamisme, érosion côtière rapide) ;

- les systèmes socio-économiques importants du pays : tourisme balnéaire représentant 50% de l'offre nationale (réduction des plages, menaces sur les réceptifs hôteliers surtout sur la petite cote de Dakar à Casamance), agriculture (baisse des rendements agricoles et de la productivité du secteur de l'élevage, baisse du PIB du secteur passant de 10% en 1997 à 7% en 2011, conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès aux ressources), la pêche (migration et diminution de certaines espèces dû aux perturbations qui fragilisent la résilience des communautés de pêcheurs et détériorent la sécurité alimentaire), l'habitat et la santé (inondations récurrentes qui affectent des pans entiers des villes, déstructurent le tissu social, favorisent l'émergence de nombreuses maladies liées à l'eau et grèvent lourdement le budget national).

L'Etat a pris en compte la lutte contre le changement climatique dans sa politique environnementale à travers le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) en septembre

1997 et la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) par arrêté primatoral no 5151 du 26 mai 1995.

Le Sénégal a entrepris, dans le cadre des travaux de protection des rivages à Rufisque, la construction d'une digue d'enrochement le long du littoral sur un linéaire de 2197 m déjà réalisé avec un complément de 750 m en cours de réalisation.

Plusieurs actions sont aussi menées à l'endroit des réceptifs hôteliers menacés par la houle.

Protection rivage à Rufisque

III.2 Réduction des risques de catastrophes

Les risques et catastrophes sont des facteurs de réduction de la croissance et d'exacerbation de la pauvreté.

Les formes de vulnérabilité sont diverses. Il s'agit des risques liés à des catastrophes [explosion d'une citerne d'ammoniac à l'usine SONACOS de Dakar, en 1992 (plus de 30 morts), aux effondrements de bâtiments, aux incendies de marché (plus de 20 cas entre 1993 et 2004, des milliards CFA de pertes), aux noyades (dans les zones de baignade et de traversée par embarcations, 70 décès par an), aux inondations dans plusieurs localités (pas de canaux, sous-dimensionnement des ouvrages), aux raz de marée et érosions côtières, à la foudre, aux catastrophes aériennes (Kafountine, Ngaparou, Tambacounda), routiers (600 morts et 2000 blessés graves par an), maritimes (pêcheurs, naufrage du bateau « le Joola », en septembre 2002, avec près de 1800 personnes tuées), les tempêtes (en 1999 : 99 pêcheurs noyés en mer avec la tempête Cindy)2.

Ces risques sont accentués par des comportements ou dysfonctionnements consécutifs à l'occupation des zones inondables, à la gestion des déchets ménagers solides et liquides, à la proximité des zones industrielles et de l'habitat surtout à Dakar, à la mauvaise gestion du stockage des produits chimiques dangereux, à l'occupation des emprises des réseaux électriques (HT) et d'hydrocarbures, à la faible prise en charge des déchets électroniques (ordinateurs, téléphones, etc.) et à l'aménagement des canaux à ciel ouvert et des bassins de rétention non sécurisés.

Transport de produits dangereux

Dans les domaines politiques, juridique et institutionnel, l'Etat a adopté en 2004 la Stratégie régionale africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (SRARRC), le Document de Politique économique et sociale du Sénégal (DPES 2011-2015) qui a pris le relais du DSRPII et le Programme national de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes adopté en 2011.

Le plan ORSEC peut être adopté par Décret présidentiel, en prévision d'évènements graves susceptibles de mettre en péril de nombreuses vies humaines, des biens importants ou l'environnement.

[2] Données tirées de « contribution du Sénégal à la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes » présentée à kobé-hyogo (Japon), du 18 au 22 janvier 2005 par la délégation sénégalaise (.direction de la protection civile et direction de l'environnement et des établissements classes).

III.3 Lutter contre la pollution de l'air

Le Sénégal figure, pour la première fois, dans le classement de la pollution urbaine de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2011. Le degré de pollution est de 145 microgrammes/m3/an alors que la norme de l'Oms est de 50 microgrammes/m3/an. Les transports, les industries, la production énergétique et l'incinération des déchets solides constituent les principales causes de la pollution de l'air.

Le Sénégal, pour réduire la pollution de l'air a orienté sa stratégie environnementale vers la promotion des énergies propres et l'efficacité énergétique des industries et des bâtiments avec des instruments comme le nouveau code de l'environnement (loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001) et son décret d'application (décret n° 2001-282 du 12 avril 2001), le projet qualité de l'air à Dakar ("QADAK"), l'effectivité de la commercialisation exclusive de l'essence sans plomb depuis fin 2005, le renouvellement du parc automobile, la mise en place d'un centre de visite technique de véhicules moderne à Dakar, la limitation de l'âge des véhicules à l'importation à huit ans, la mise en place du laboratoire de gestion de la qualité de l'air à Dakar, de stations de mesure de la pollution et acquisition d'un modèle de dispersion dénommé AIRQUIS (2007) et la mise en œuvre du programme de pays ozone national.

Pollution usine SAR

Parmi les principales causes de la pollution de l'air on peut citer: les moyens de transports, les industries, la production énergétique et l'incinération des déchets solides et l'émission des gaz à effet de serre

Le parc automobile est la première source de pollution selon le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA). La moyenne d'âge du parc automobile qui tourne autour de 15 ans et les embouteillages favorisent plus d'émission de gaz.

III.4 Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Lutte contre les effets du changement climatique

Les obstacles se résument à l'insuffisance des moyens pour la mise en œuvre des projets dédiés, au manque de coordination des interventions, à l'ignorance des processus climatiques, à l'absence de suivi et d'évaluation des projets et la non prise en compte des principes de développement durable dans certains documents de planification, à l'occupation anarchique des bas-fonds et du littoral, à l'exploitation anarchique des carrières de sable.

Leçons apprises :

Prise en compte les changements climatiques dans la planification urbaine ;

Prise en compte les changements climatiques dans l'élaboration et l'exécution des projets de développement et promotion la coordination des interventions des différents acteurs.

Réduction des risques de catastrophes

Il faut renforcer l'éducation environnementale des populations, le non-respect de la règlementation relative aux risques de catastrophes, l`occupation et l'exploitation anarchique du littoral, la déforestation et la non intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes.

Leçons apprises :

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes.

Mettre en place des systèmes d'alerte précoce au niveau national et communal

Equiper les services de protection civile et d'intervention rapide en cas de catastrophe

Lutter contre la pollution de l'air

La persistance de vieux véhicules dans la circulation, la forte congestion de la circulation lors des heures de pointe, l'insuffisance du dispositif anti-pollution dans les agglomérations urbaines, le maintien d'industries polluantes au sein des agglomérations urbaines constituent les plus grands obstacles.

Leçons apprises :

Renouveler le parc automobile, promouvoir un transport public de masse et délocaliser certaines industries polluantes dans des zones plus appropriées et promouvoir une industrie durable.

III.5 Défis et enjeux futurs

Lutte contre les effets adverses du changement climatique

L'intégration des principes du développement durable, la coordination et l'articulation des différentes politiques sectorielles, la restauration et le maintien des écosystèmes sensibles (forêts, mangroves, zones humides, franche côtière) constituent les principaux défis de la lutte contre les effets du changement climatique. Pour cela, il est nécessaire d'élaborer une stratégie en matière d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques qui focalise les efforts sur la protection des écosystèmes physiques et biologiques dans les secteurs clés que sont : l'agriculture, la foresterie, l'élevage, la pêche, l'industrie et l'énergie, la santé ainsi que la gestion des chocs climatiques récurrents.

Le Sénégal devra maitriser les enjeux suivants : la planification de l'adaptation au niveau national, la bonne maitrise du cadre réglementaire et des moyens de mise en œuvre des engagements, la mise en place d'une approche multisectorielle, l'élaboration d'une stratégie de communication efficace.

Réduction des risques de catastrophes

Pour faire face aux sinistres éventuels, il faut mettre en place un système d'alerte précoce, libérer les emprises (maritime et terrestre) et les zones non constructibles, mettre en place un mécanisme d'assistance, d'assurance et un fonds d'intervention d'urgence.

Lutter contre la pollution de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air passe par la lutte contre la pollution industrielle, la création de nouvelles centralités comme les pôles urbains, la restauration et/ou la création d'espaces ouverts, le renouvellement du parc automobile et la gestion efficace et efficiente des ordures ménagères.

IV. GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES

Le système de gouvernance institutionnelle après la proclamation des indépendances était très centralisé Progressivement, un processus de décentralisation est initié à travers plusieurs réformes dont la dernière en 2013 connue sous l' l'acte III de la décentralisation consacre la communalisation intégrale et l'érection des départements comme collectivités locales.

IV.1. Renforcer la législation urbaine

Pour renforcer la législation urbaine les mesures suivantes sont prises :

- la loi (96-07) portant transfert de compétences aux collectivités locales ;
- le code de l'environnement (loi n° 2001-01 du 12 avril 2001)le code de l'urbanisme (loi n° 2008-43 du 20 août 2008) ;
- le code de la construction (loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009) ;
- le code de l'assainissement (loi n° 2009-24 du 8 juillet 2009) ;
- le code des collectivités locales (loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013) ;
- le décret portant statut de la fonction publique locale.

Des dispositions réglementaires ont été par ailleurs prises concernant la protection civile.

IV.2 Décentralisation et renforcement des autorités locales

Dans le cadre du programme de renforcement de capacités mis en œuvre par l'ADM, plus de 2 000 acteurs de la décentralisation (élus, agents municipaux, agents intercommunaux et services déconcentrés) ont été formés entre autres sur les procédures budgétaires, la maîtrise d'ouvrage communale, la mobilisation des ressources, la passation des marchés, la gestion environnementale et sociale.

ENDA ECOPOP et le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PRODDEL) ont formé plusieurs acteurs locaux dans le domaine du budget participatif et des finances municipales. Ces acquis ont été renforcés, notamment par la réforme du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL) et le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) ; la décentralisation de l'exécution des ressources internes du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) dans les secteurs de la santé et de l'éducation ; la restructuration des Agences Régionales de Développement (ARD) ; l'augmentation substantielle des indemnités des exécutifs locaux ; la mise en place du Programme National de Développement Local (PNDL) ; l'adoption d'une Loi sur la fonction publique locale.

IV.3 Amélioration de la participation et des droits de l'homme dans le développement urbain

La constitution du Sénégal garantit les droits de l`homme et les libertés individuelles. Les populations participent à la gestion du développement urbain notamment dans le cadre du processus d'élaboration des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement (enquêtes publiques, avis des exécutifs locaux, comités régionaux et départementaux, ateliers de planification).

Les populations s'impliquent de plus en plus dans l'aménagement et la gestion de leur cadre de vie à travers notamment des associations de quartiers, mais le cadre et les conditions de participation gagneraient à être formalisées pour plus d'efficacité.

IV.4 renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain

La sécurité est pour les citadins un besoin quotidien et est considérée comme un service de base que les collectivités locales doivent assurer à leurs populations.

Des moyens additionnels ont été consentis aux forces de l'ordre (plus d'agents et de matériels réforme de la justice). La sécurité privée a connu un essor important. L'insécurité n'est plus une simple pathologie criminelle mais un véritable problème de développement.

Pour répondre à ces exigences des mesures de sécurité physique (sociétés privées de sécurité, bonhommes de la route avec AGEROUTES, corps des volontaires de la ville de Dakar, dispositif de caméras dans le ville, mesures adéquates pour booster l'éclairage public) urbanistique (sécurité de l'occupation foncière et immobilière, instauration de servitudes d'urbanisme, laboratoire de contrôle des matériaux de construction, obligation de recours à des bureaux de contrôle dans le cadre des projets de construction) et sociales (structures d'emplois destinés aux jeunes, couverture maladie universelle, bourse familiale) ont été prises.

IV.5 Amélioration de l'intégration sociale et de la justice sociale

Dans le cadre de l'amélioration de l'inclusion sociale et de l'équité, le Sénégal a fourni un certain nombre d'efforts tendant à réduire les disparités et inégalités sociales.

Le Taux Brut de Scolarité (TBS) global est passé de 67,1 % en 2000 à 82,5 % en 20053et 94,5% en 2011 (MEN). le TBS des filles est passé de 62,3 % en 2000 à 80,6 % en 2005 et 98,6 % en 2011 dépassant le TBS des garçons qui est passé de 71,9 % en 2000, à 84,4 en 2005 et 89,5 en 2011. L'indice de parité filles/garçons est passé de 0,9 en 2000 à 1,1 en 20114. Cependant de profondes disparités régionales sont notées (TBS supérieur à 100 % à Dakar, Ziguinchor et Sédhiou alors Diourbel, Kaffrine ont un TBS de moins de 60 %.).

Afin d'intégrer le genre au processus de réduction de la pauvreté à tous les niveaux, le Sénégal a pris certaines mesures dont la loi sur la parité, la création en 2004 du Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (137 projets de 940 emplois directs et indirects financés en un an), le renforcement de leurs capacités, leur accès aux crédits, aux équipements, à certains corps de métiers (fonctions militaires, presse) et aux coopératives d'habitat et à la propriété foncière A cela on peut ajouter la loi d'orientation sociale relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées (loi no 2010-15 du 06 juillet 2010).

IV.6 Obstacles rencontrés et leçons apprises

Renforcer la législation urbaine

La faible prise en charge de la politique de décentralisation par les collectivités locales, des relations entre les collectivités locales elles-mêmes et avec les autorités administratives.

Décentralisation et renforcement des collectivités locales

La politique de décentralisation et de renforcement des collectivités locales se heurte à un déficit de moyens financiers, humains et techniques des communes, à l`application insuffisante des dispositions de l'intercommunalité, aux problèmes de coordination des actions et d'harmonisation des interventions et de mise en œuvre et le suivi évaluation des documents de planification.

[3] Les chiffres de 2005 sont tirés du rapport OMD 2006.
[4] Rapport de suivi des OMD - Ousmane NDOYE. PNUD 2013

Leçon apprise :

Sensibiliser les responsables municipaux sur leur rôle et promouvoir l'intercommunalité

Amélioration de la participation et des droits de l'homme dans le développement urbain

L'insuffisance d'implication des populations dans les programmes de développement urbain.

Leçon apprise:

Le renforcement de la gestion participative dans l'aménagement urbain

Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain

En matière de sécurité les obstacles se résument au non-respect des règles de sécurité, au fort taux de chômage et au déficit d'infrastructures adaptées et aux déficiences en matière d'éclairage public.

Amélioration de l'intégration sociale et de la justice sociale

L'inclusion sociale est plombée par des infrastructures urbaines non adaptées aux personnes en situation de handicap qui sont ainsi privées de l'égalité des opportunités.

Leçon apprise:

Les cadres de concertation doivent favoriser les mécanismes de participation citoyenne des personnes vulnérables aux processus décisionnels.

IV.7 Défis et enjeux

Renforcer la législation urbaine

Pour le renforcement de la législation urbaine il faut promouvoir l'intercommunalité, renforcer la planification participative et simplifier la gestion du foncier ;

Décentralisation et renforcement des collectivités locales

Le renforcement des capacités, la mise en place un dispositif de suivi-évaluation, l'application effective de la réforme de l'acte III de la décentralisation et de la règlementation et l'implication soutenue du secteur privé et para public constituent les défis à relever.

Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain

Un développement urbain respectueux des droits humains se traduit par la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques locales, l'implication de tous dans les négociations pour la signature des conventions minières, foncières, pêche et autres ressources naturelles et la généralisation des maisons de justice de proximité.

Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain

Pour relever les défis de sécurité le développement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, des programmes d'information de sensibilisation et de communication sur des problèmes de sécurité, la lutte contre le trafic et l'usage de la drogue et la criminalité sont nécessaires.

Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale

L'accès et la jouissance au logement, au transport, à la santé, à l'école, au travail, aux loisirs pour les groupes vulnérables, la sensibilisation sur la prise en compte des handicapés et la facilitation de leur accessibilité architecturale et urbanistique, la couverture sociale universelle, la loi d'orientation sociale et l'intégration socio-économique inclusive constituent les outils d'intégration sociale et de justice sociale.

V. ECONOMIE URBAINE

Le développement urbain est une opportunité et une source de croissance. Les villes du fait de la concentration des hommes et des équipements attirent les investissements et les marchés.

V.1 Amélioration des finances municipales

Les communes sont financées à travers le Fonds de dotation de la décentralisation et le Fonds d`équipement des collectivités locales et éventuellement par la coopération décentralisée.

L'ADM accompagne les communes à travers le Programme d'Appui aux Communes (PAC) et le Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités locales (PRECOL). Son intervention vise l'amélioration des recettes, l'allègement des charges, l'assainissement de la gestion et la mise en place d'un plan de développement. L'ADM a mené des actions d'appui à la définition, au transfert et au développement du réseau des voiries intercommunales, à l'assistance technique permanente auprès de la CADAK et à la CAR, à l'appui logistique aux Directions Centrales, à la Cour des Comptes pour le contrôle de la gestion d'un échantillon de six (06) communes et à l'Association des Maires du Sénégal (AMS).

La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) a été confiée à l'AGETIP alors que l'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) a été exercée par les Agences régionales de Développement (ARD) sur le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) des communes n'ayant pas pu signer de conventions MOD avec l'AGETIP. L'exécution des projets a permis de générer beaucoup d'emplois grâce aux approches à haute intensité de main d'œuvre adoptée. Le ratio de main d'œuvre moyen est de 23 % environ.

V.2 Renforcement et amélioration de l'accès au financement du logement

Le secteur bancaire participe au financement par : (i) l'acquisition de logements ou de terrains; (ii) la construction, l'amélioration ou l'extension d'un logement ; (iii) l'achèvement des travaux de construction.

Selon la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de 2000 à 2007, les crédits immobiliers sont passés de 18,5 milliards CFA à 51,6 milliards, soit une évolution moyenne annuelle de 25,5 %. Durant cette période, le montant total des concours a été de 268 milliards CFA pour 18 408 dossiers dont 97,6 % concernent des personnes physiques et 2,4 % des personnes morales (coopératives d'habitat et autres).

La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), créée en octobre 1979, a démarré ses activités en mars 1980. En fin décembre 2009, les ressources collectées par la BHS auprès de sa clientèle s'élevaient à 162,162 milliards de francs CFA, soit 326 360 000 USD. Les crédits consentis s'élevaient à la même date à 107,367 milliards de francs CFA, soit 216 082 000 USD

Les bénéficiaires sont en majorité des salariés du secteur formel public et privé.

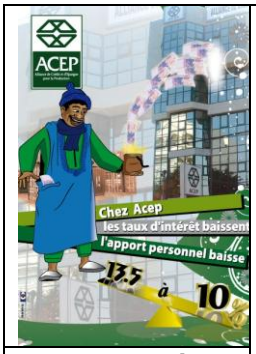

ACEP Bourguiba

La micro-finance ne constitue pas encore un recours systématique pour le financement des logements des ménages à faibles revenus même s'il faut signaler que le Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit au Sénégal (PAMECAS), l'Alliance pour le Crédit et l'Epargne (ACEP) et le Crédit Mutuel Sénégal (CMS) sont très actifs pour accompagner la promotion de l`habitat. Leurs taux prohibitifs, leurs niveaux de crédits peu élevés et les courts délais de remboursement en limitent l'usage pour le financement du logement.

PAMECAS Parcelles Assainies

Par ailleurs, l'Etat a mis à la disposition des coopératives d'habitat le fonds roulant pour l'habitat social (plafonné à 17.000$ US) destiné à faciliter le crédit aux membres les plus démunis et propose à ses agents un prêt sans intérêt, plafonné à 5.000.000FCFA pour les aider à accéder à la propriété.

Le financement du logement locatif est très défaillant au Sénégal. Les taux de crédit pratiqués et les durées d'amortissement qui dépassent exceptionnellement dix ans ne vont pas dans le sens du renforcement du parc locatif à des prix accessibles.

Les transferts d'argent des émigrés, estimés à 716,6 milliards CFA en 2012 (DPEE, 2012) participent pas au financement du logement (moins de 5% consacrés à l'investissement productif).

L'auto promotion reste le mode de production dominant avec 80% du parc urbain de logement.

Pour alléger le fardeau des populations, les pouvoirs publics ont adopté la loi no 2014-03 du 22 janvier 2014 portant baisse des loyers n'ayant pas été calculés suivant la surface corrigée.

V.3 Appuyer le développement économique des communautés locales

L'appui au développement des communautés locales s'exprime à travers l'action de l'Etat, des communes, l'apport des sénégalais de la Diaspora et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Les activités comme la construction d'importantes infrastructures routières (voies de désenclavement du PRECOL, voie de dégagement nord, route des Niayes réhabilitée) et la création d'agences pour l'emploi des jeunes, l'appui à l'entreprenariat des jeunes à travers des structures de micro-finance sont ainsi menées.

Quai de pêche de Mbour

- la construction d'équipements marchands que sont les quais de pêche, les entrepôts frigorifiques, les abattoirs, les marchés centraux au poisson (Dakar, Kaolack), etc.;
- les programmes à Haute Intensité de Main d'Œuvre avec l'AGETIP, l'APIX, etc.

Les communes construisent des équipements marchands et contribuent à la création des emplois (chantiers de travaux publics, ramassage des ordures ménagères) et aux activités génératrices de revenus (projet micro jardinage de la ville de Dakar).

Pour les émigrés, leur participation se manifeste à travers les transferts de Fonds qui atteignent voire qui dépassent le niveau de l'Aide Publique au Développement (APD).

Les PTF appuient les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap dans les domaines de la formation, de l'Information Education et Communication, de la collecte des ordures ménagères, de l'économie verte, de la micro-finance, de l'allègement des travaux ménagers des femmes (cf. tableau n°04 en annexe).

V.4 Créer des emplois décents et des moyens de subsistance

Une réelle promotion a été réalisée et des fonds d'investissement pour le financement des jeunes (ANPEJ) ont été créés permettent d'aboutir à la création par le FNPJ de 12.626 emplois, du FNAE de 11.000 emplois directs et indirects et 15 000 jeunes en position de stage, à l'AGETIP de 100.000 emplois de courte période, à l'ANEJ de 2918 insertions de jeunes, à l' APIX de générer 180.000 emplois, du premier call centre international (PCCI) de 8 000 à 10 000 emplois, du Service Civique National (SCN)avec près de 3 000 jeunes volontaires mobilisés et de l'ANIDA qui a permis la réalisation de 24 fermes générant 1 637 emplois directs et 9.700 emplois indirects.

En outre, l'Etat a initié la bourse familiale destinée aux démunies qui doivent remplir les conditions d'inscription à l'état civil, de scolarisation et de respect du calendrier vaccinal pour leurs enfants.

Volontaire mairie de Dakar

Service civique national

Police de proximité

V.5 Intégration de l'économie urbaine dans la politique de développement national

Centres névralgiques, les villes sont devenues des plaques tournantes de l'économie nationale avec le développement de villes marchandes (Diaobé-Kabendou, Potou, Pout, etc.), de villes minières (Mboro, Kédougou, Thiès, Matam, etc.), de villes religieuses (Touba, Médina Gounass, Tivaouane, etc.) et de villes transfrontalières (Bakel, Kidira, Ziguinchor, Rosso, etc.).
Les entreprises du secteur informel jouent un rôle de pourvoyeurs d'emplois au Sénégal où le problème du chômage et du sous-emploi ont conduit à l'élaboration du deuxième document de politique d'emploi en 2010, après celui de 1997. Les entrepreneurs du secteur informel sont essentiellement des hommes (79,9%) Alors que les femmes opèrent dans la fabrication de glace (89,2%), dans les hôtels, bars et restaurants (61,2%).

L'Enquête Nationale sur le Secteur Informel au Sénégal (ENSIS) 2011 a confirmé l'importance du secteur qui a employé 2 216 717 personnes en 2010, soit 48,8% de la population active. Il a produit 4 336 milliards de FCFA, soit 39,8% de la production nationale et a créé 2.655 milliards de FCFA de valeur ajoutée, représentant 41,6% du PIB et 57,7% de la valeur ajoutée non agricole. La masse salariale totale versée au personnel s'est chiffrée à 600 milliards de FCFA avec un salaire mensuel moyen de 42 150 FCFA et le montant des impôts et taxes payés à l'Etat s'est élevé à 111 milliards de FCFA.

Ambulants marché de Sandaga

Le secteur a employé 2 216 717 personnes en 2010[5](48,8% de la population active). Il a produit 4 336 milliards de FCFA (39,8% de la production nationale) et a créé 2.655 milliards de FCFA de valeur ajoutée (41,6% du PIB et 57,7% de la valeur ajoutée non agricole). La masse salariale totale est chiffrée à 600 milliards de FCFA et les impôts et taxes à 111 milliards CFA.

Toutefois, malgré l'importance des activités informelles, les conditions de travail demeurent précaires, liées notamment au manque de moyens financiers et de la difficulté d'accéder au crédit.

V.6 V.6.Les obstacles rencontrés et les leçons apprises

Amélioration des finances municipales

L'amélioration des finances municipales est limitée par l'insuffisance de la mobilisation des ressources financières, le faible recours à la coopération décentralisée, la faiblesse de la part de l'investissement dans le budget municipal et l'insuffisance de valorisation du foncier comme source de revenu et de ressources humaines qualifiées dans les villes.

Leçon apprise :

Il est impératif d'élargir l'assiette fiscale et de procéder à un bon recouvrement des taxes municipales pour renforcer les capacités financières des communes.

Renforcement et amélioration de l'accès au financement du logement

Les difficultés pour accéder à des lignes de crédit, le problème des capacités de remboursement, la faible capacité financière des promoteurs immobiliers pour produire des logements sociaux à grande échelle, les contraintes du système bancaire (garantie, coût de transaction élevé), l'insuffisance du crédit à long terme pour le financement du locatif et de l'accès à la propriété et la double taxation de la TVA plombent les efforts pour améliorer l'accès au financement du logement.

Appuyer le développement économique des communautés locales

Les obstacles dans le développement économique local se résument à la faible prise en charge des compétences transférées et des fonds versés aux collectivités et au manque de sincérité des budgets.

Créer des emplois décents et des moyens de subsistance

La réduction du taux de chômage et du sous-emploi est difficile du fait de la faiblesse des facteurs de production (technologies rudimentaires et obsolètes, main d'œuvre peu qualifiée et instable), de l'accès difficile aux ressources productives (compétences techniques et services financiers), à l'exclusion des structures institutionnelles qui aggrave la vulnérabilité du secteur informel.

Intégration de l'économie urbaine dans la politique de développement national

La place de l'économie urbaine dans le développement est freinée par des contraintes liées au non respect des engagements financiers de certaines communes dans le cadre de l'exécution des programmes et projets de développement, de l'absence de débouchés du secteur informel et de l'importance des taxes et les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

V.7 Défis et enjeux

Amélioration des finances municipales

Les finances municipales seront améliorées par les mesures suivantes : élargir l`assiette fiscale, vulgariser et généraliser le Budget Participatif, généraliser l'adressage, encourager les emprunts

[5] Selon l'Enquête Nationale sur le Secteur Informel au Sénégal (ENSIS) de 2011

obligataires pour les villes, valoriser l'apport du foncier urbain dans le montage des PPP et des grands projets.

Renforcement et amélioration de l'accès au financement du logement

L'aménagement primaire par l'Etat, les collectivités locales et les services concessionnaires, l'immatriculation des assiettes foncières, la mise en place d'un fonds de garantie, la facilité du financement de l'habitat par les petites et moyennes entreprises, l'adaptation des crédits bancaires aux ressources financières cycliques et aléatoires des clients et la définition d'une politique fiscale pour l'acquisition de la première résidence constituent les défis à relever pour financer le logement.

Appuyer le développement économique des communautés locales

Les défis se résument à inciter les grandes entreprises minières à financer le développement urbain durable, à améliorer la qualité des ressources humaines dans les villes et encourager une contribution accrue au financement des collectivités locales.

Créer des emplois décents et des moyens de subsistance

Relever les défis de la sensibilisation des acteurs de l'informel sur la nécessité de s'immatriculer au NINEA et tenir une comptabilité pour faciliter l'accès au crédit et à la commande publique et développer des politiques d'accompagnement pour promouvoir la productivité sont impératifs.

Intégration de l'économie urbaine dans la politique de développement national

Pour une meilleure intégration de l'économie urbaine il faut trouver des financements innovants, faire de la ville le moteur du développement économique national, encadrer et organiser le secteur de l'économie informelle, accompagner le dynamisme des villes à croissance rapide (villes minières, villes religieuses, villes transfrontalières, villes marchés d'importance sous régionales).

VI. LOGEMENT ET SERVICES DE BASE

VI.1 Amélioration des taudis et de la prévention

Face à l'insuffisance de l'offre de logements et au coût élevé des terrains viabilisés et équipés, beaucoup de ménages ont recours à l'habitat informel. L'apparition des bidonvilles dans toutes les villes est due à l'exode rural, l'absorption des villages traditionnels périphériques, la demande insatisfaite des couches vulnérables, la cherté des loyers, la spéculation foncière, etc. L'ampleur du phénomène (tableau n°4) est liée à l'insuffisance de la planification urbaine, de l'aménagement préalable des sites et du contrôle de l'occupation du sol.

Tableau n°6: Taille des bidonvilles les plus significatives

N°	Localités impactées (liste non exhaustive)	Superficie ha
01	Dakar	400 – 500
02	Guédiawaye	50 – 70
03	Pikine	1800 – 1900
04	Rufisque	600 - 700
05	Diourbel	200 – 300
06	Fatick	60 – 80
07	Kaolack	250 – 350
08	Kaffrine	250 – 350
09	Kolda	500 – 600
10	Sédhiou	100 – 200
11	Louga	200 – 300
12	Matam	200 - 300
13	Tambacounda	300 – 400
14	Kédougou	200 – 300
15	Thiès	1350 – 1450
16	Saint-Louis	1350 – 1450
17	Ziguinchor	600 – 700

Source: Atlas des bidonvilles du Sénégal – Fondation Droit à la Ville (VSSB)

Pour éradiquer les bidonvilles, l'Etat du Sénégal a adopté depuis 1985 une politique de restructuration et de régularisation foncière qui repose sur une volonté d'amélioration de l'habitat urbain et périurbain des zones défavorisées. L'objectif est de résorber à terme les occupations irrégulières et des sites vulnérables.

Cette politique est marquée par la création d'instruments d'amélioration comme la FDV et le Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncière (FORREF). le FORREF, logé à la BHS, finance les opérations de restructuration et de régularisation foncière des quartiers non lotis.il est alimenté par les contributions des communes, des bailleurs de fonds et des populations bénéficiaires des opérations. L'Etat a initié par ailleurs le Programme de Construction de Logements Sociaux et de Lutte contre les Bidonvilles (PCLSLB). Les mesures préventives de l'Etat sont: (i) la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté, de lotissements administratifs et de parcelles assainies, (ii) la mise en place depuis 2005 de la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS)..

VI.2 Amélioration de l'accès à un logement décent

L'Etat a mis en place des institutions et mécanismes visant à assurer un accès facile aux parcelles de terrains viabilisés, à produire des logements en grand nombre, à travers la création de promoteurs immobiliers publics, le programme des Parcelles Assainies, la défunte Société des Habitations Modernes (HAMO), la défunte Société Centrale d'Aménagement des Terrains Urbains (Scat-Urbam), le Programme de Promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), , l'encouragement à la création des coopératives d'habitat et de socités privées de promotion immobilière.

Le sous-secteur de l'habitat est caractérisé par :

- une prédominance jusqu'ici du logement pavillonnaire qui génère l'étalement urbain ;
- des difficultés à disposer de données statistiques fiables sur les réalisations ;
- une demande additionnelle importante et variée, de l'ordre de 12.000 unités de logements par an, portée en grande partie par les sociétés coopératives d'habitat.
- un marché du locatif, essentiellement spéculatif et qui est contrôlé par les privés.

En 2013 ; 67,9% des ménages sont propriétaires de leur logement contre 4,7% de copropriétaires, 20,1% de locataires, 2,9% de colocataires. L'hébergement gratuit par un tiers (par l'employeur, les parents et autres) est assez rare (3,4%). Par contre il faut noter qu'il y a eu une évolution en faveur de la propriété et de la location. En 2002, au niveau national, 67,2% des ménages s'étaient déclarés propriétaires de leur logement, 19,1% locataires ou en colocation, 6,9% copropriétaires, 4,9% logés par la famille, 1,2% logés par l'employeur. La location est plus fréquente en milieu urbain (35,5%). Tandis qu'en milieu rural, prés de neuf ménages sur dix (89,3%) sont propriétaires de leur logement, (ANSD. RGPHAE 2013).

L'apport des promoteurs publics, SNHLM (100 logements et 1.300 parcelles aménagées par an) et SICAP (75 logements) entre 2000 et 2011 est faible.

A côté du secteur moderne formel qui ne couvre pas plus de 10% des besoins (logements et parcelles), l'autopromotion de logements constitue la règle en milieu urbain (85% des logements produits).

L'habitat coopératif, encadré par le Bureau d'Assistance des Collectivités pour l'Habitat Social (BAHSO) à travers le Programme National d'Habitat Social Coopératif (**PNHSC**), plus dynamique avec 600 coopératives dont 68% à Dakar, une union nationale des coopératives d'habitat du Sénégal (UNACOOP-HABITAT, 60.000 membres) regroupant les six unions régionales, a produit 8.500 logements et 2.800 parcelles de 1980 à 2012.

Dans le cadre du Programme de Promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), 241 coopératives d'habitat ont eu à bénéficier de 10 613 parcelles viabilisées à Dakar et dans les régions de l'intérieur en 1996 et 2016.

Le renouveau de la politique du logement a entrainé un changement de paradigme. En effet, en plus de l'enjeu social majeur pour les populations d'accéder à l'habitat décent à des prix abordables, la situation de déficit en logements est transformée en opportunité économique. D'où l'importance que le Gouvernement accorde depuis l'avènement du Plan Sénégal Emergent (PSE en 2014, à l'habitat, se traduisant également, par sa prise en compte dans les documents de politique nationale comme secteur de développement, susceptible de contribuer fortement à la croissance économique. Ainsi l'habitat est le sixième pilier du PSE, comme moteur de croissance économique.

Le Programme National d'Habitat Social Coopératif (**PNHSC**) qui est lui-même un programme décennal de partenariat public privé (**PPP**) qui permettra aux 600 coopératives d'habitat disposant déjà de 516 hectares soit le tiers de leur besoin en foncier), de réaliser 6 000 parcelles viabilisées

dans lesquelles 3 000 logements seront construits sur la moitié des parcelles aménagées de 2015 à 2018.

De manière globale, le PSE prévoit comme objectif, la réalisation de 15 000 unités d'habitations par an de 2015 à 2025, dont 50 à 60 pour cent de logements sociaux dans les projets d'habitat social en fonction des zones.

L'érection de l'habitat social en secteur prioritaire porteur de croissance, la redynamisation du Bureau d'Assistance aux Collectivités pour l'Habitat Social (BAHSO) pour l'encadrement et le financement des coopératives d'habitat, le projet de loi d'orientation pour la promotion de l'habitat social, le Fonds de Garantie Logement (FOGALOG), la sécurisation des assiettes foncières, , l'accompagnement des promoteurs immobiliers publics et privés, la facilitation de l'accès au foncier ou au logement par le crédit bancaire à des conditions plus adaptées et le prêt sans intérêt (DMC) accordé aux fonctionnaires sont autant de facilités pour un meilleur accès au logement social.

VI.3 Accès durable à l'eau potable

La Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONES) est scindée en deux entités : la SONES qui contrôle l'exploitation, la gestion du patrimoine hydraulique et de l'extension du réseau, la Société Des Eaux (SDE) liée à l'Etat par un contrat d'affermage qui est chargée de l'exploitation réseau et des branchements individuels.

Grace au Plan d'Actions de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PAGIRE) et au Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) le taux d'accès à l'eau potable est passé de 67 à 73% entre 1996-2000 et a atteint 99,6% en milieu urbain en 2012.

Au Sénégal, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau des ménages (73,8%). 37,4% des ménages disposent d'un robinet dans leur logement, tandis que 16,3% utilisent le robinet public ou la borne fontaine. En milieu urbain, 79,2% des ménages ont accès à un robinet privé dont 54,4% disposent d'un robinet dans leur logement. L'usage du robinet public ne concerne que 9,3% des ménages urbains, (ANSD. RGPHAE 2013).

Des programmes importants de réalisation de puits forages, de réservoirs, de châteaux d'eau, de pompes manuelles et de conduite ont été initiés depuis 1996. A cela on peut ajouter au niveau régional le projet alimentation en eau de la petite côte, l'adduction en eau potable de 14 centres urbains, la construction de nouvelles stations de traitement d'eau (Richard Toll, Dagana et Podor), l'équipement du forage de Keur Séga pour relever le niveau de l'alimentation en eau de Dakar et le renouvellement et le renforcement des réseaux de distribution.

Au niveau régional, on note plusieurs réalisations depuis 1996:

- le projet alimentation en eau de la petite côte ;
- l'adduction en eau potable de 14 centres urbains ;
- la construction de nouvelles stations de traitement d'eau (Richard Toll, Dagana et Podor) ;
- l'équipement du forage de Keur Séga pour relever le niveau de l'alimentation en eau de Dakar;
- la signature en juin 1997 de contrats de 100 millions de dollars US pour le renouvellement et le renforcement des réseaux de distribution;
- le renforcement des services de contrôle des différents travaux sur le réseau.

Château d'eau

En 2014, suite à une panne sur la conduite du Lac de Guiers qui alimente la région de Dakar, l'Etat a mis en place un plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la capitale qui l'optimisation de la production de l'usine de Ngnith, la réalisation de 10 forages, la sécurisation

des installations de Keur Momar Sarr Ngnith, surpresseur de Mékhé et ALG. Il est envisagé la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer de 50m^3 d'eau.

VI.4 Accès durable à l'assainissement de base et au drainage

L'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) créé en 1996 pour prendre en charge la réalisation des ouvrages d'assainissement a piloté un projet de 100.000 branchements sociaux aux réseaux d'égouts dans les zones périurbaines pour l'atteinte en 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La composante assainissement urbain est d'un coût global de 32 millions de dollars US et comprend l'augmentation du nombre de branchement de 19 centres urbains secondaires.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 62,0% en 2005 à 62,4% en 2012 et les objectifs sont de permettre à 1,73 millions de personnes supplémentaires d'accéder à un service d'assainissement pour atteindre un taux d'accès à l'assainissement de 78 % en 2015.

Les fosses septiques avec puisard restent le type d'assainissement individuel le plus utilisé au Sénégal. L'assainissement dit « non conventionnel », génère à Dakar, malgré l'existence du plus important réseau d'égout, entre 178 070 m3 et 182 445 m3 de boues de vidange par an.

L'assainissement collectif des eaux usées au Sénégal ne concerne actuellement que les centres urbains de Rufisque, Louga, Saint-Louis, Kaolack, Thiès, la station touristique de Saly à Mbour et Dakar (les deux derniers centres urbains cités sont dotés d'installations complètes,). Entre 2005-2006 29 336 branchements individuels et 14286 autres à l'égout ont été réalisés.

Au Sénégal, près de 16% des ménages utilisent le réseau d'égout. Il s'agit principalement de ménages urbains (28,7%). S'agissant du type d'aisance, 48% des ménages utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 32,4% sont raccordées à une fosse ; 38,1% utilisent des latrines dont près de la moitié est constituée de latrines non couvertes. La défécation dans la nature concerne 11,2% des ménages.

Le type d'aisance utilisé diffère sensiblement selon le milieu de résidence. Les toilettes munies d'une chasse (44,2% avec fosse et près de 27% raccordée à l'égout) constituent le principal type d'aisance en milieu urbain.

Trois principaux modes d'évacuation des ordures ménagères sont observés : le dépôt sauvage (42,2%), le camion de ramassage (29,1%) et la calèche ou charrette (16,1%). Le dépôt autorisé (5,1%), l'enfouissement (1,6%) et l'incinération (3,5%) sont très peu usités par les ménages. Cette situation témoigne de la quasi inexistence d'infrastructures dédiées au traitement des ordures domestiques. Un écart substantiel s'observe selon le milieu de résidence. En effet, les citadins font le plus souvent appel aux camions de ramassage (52,5%) et aux calèches ou charrettes (20,9%). Environ 18% des ménages urbains utilisent les dépôts sauvages, (ANSD. RGPHAE 2013).

Le drainage des eaux pluviales n'est pas assuré dans beaucoup de zones dans un contexte de retour des pluies entraînant la récurrence des inondations dans les régions de Dakar, Kaolack, Saint-Louis, Ziguinchor et Matam.

Depuis 2000, l'Etat avec l'appui des partenaires au développement a entrepris plusieurs activités de construction et d'extension des réseaux de drainage des eaux usées et pluviales dans les centres urbains, la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta, le renforcement de la communication et de la sensibilisation et l'accompagnement des Associations de quartier et des Organisations Communautaires de Base et des populations et l'expérimentation du système d'assainissement à faible coût.

Le secteur de l'assainissement est aussi confronté aux difficultés de drainage des eaux pluviales. Ces insuffisances sont accentuées par le retour d'une pluviométrie abondante qui entraîne la récurrence des inondations dans toutes les régions du pays.

Canal de Rufisque	Voie sans réseau d'assainissement	Station Pompage à Diamagueune

VI.5 Amélioration de l'accès à l'énergie domestique

La Société Nationale d'Electricité (SENELEC) gère la fourniture et la distribution d'électricité. L'objectif des pouvoirs publics, est de garantir un service électrique de qualité, en quantité suffisante et au moindre coût aux consommateurs sénégalais.

Depuis 2003, la politique énergétique s'articule autour d'axes stratégiques principaux : la restructuration du sous-secteur de l'électricité, le renforcement des conditions de concurrence et l'amélioration de la qualité des produits dans le sous-secteur pétrolier, l'intensification de la promotion du bassin sédimentaire, la consolidation de la gestion durable des ressources ligneuses.

En 2006, l'accès à l'électricité est assuré pour un peu plus de 44 % des ménages sénégalais (77 % en milieu urbain).

Poteau éclectique à Sandaga

Le secteur de l'électricité fait face à une crise depuis le début les années 2000 avec des fréquentes et récurrentes perturbations malgré les efforts importants consentis en termes d'investissement (Centrale électrique C6 en 2006, Kounoune en 2007 et Kahone en 2008). Depuis 2010, un programme de diffusion de 3.5 millions de Lampes à basse consommation (LBC)) est mis en œuvre.

En 2013, les sources d'énergie les plus utilisées pour l'éclairage restent l'électricité (57,5% des ménages) et la lampe rechargeable (20,4%). La bougie et la lampe tempête, troisième et quatrième mode d'éclairage, touchent respectivement près de neuf et six ménages sur cent seulement. Seuls 2,2% des ménages ont recours au solaire et 1,0% à la lampe à pétrole artisanale. Il faut souligner aussi que seulement 2,3% des ménages utilisent le bois pour s'éclairer ; 0,1% utilisent le groupe électrogène et 0,1% le gaz comme source d'éclairage. Entre les milieux urbain et rural et il existe une importante inégalité d'accès à l'électricité. En effet, 86,9% des ménages urbains utilisent l'électricité, contre 24,2% pour les ménages ruraux, (ANSD. RGPHAE 2013).

Un cadre législatif et réglementaire est introduit avec des innovations majeures concernant la structure de l'industrie, le cadre institutionnel et les modalités de régulation des activités du secteur (loioi no 98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité et la lettre de politique Politique de développement du secteur de l'électricité).

Grâce aux investissements massifs réalisés dans le secteur de l'Energie, le parc de production de la SENELEC a enregistré une croissance de 65 % en huit ans réduisant le déficit structurel dans la production d'énergie électrique du Sénégal. Il sera davantage résorbé avec la mise en service de la centrale au charbon de Sendou et des ouvrages de seconde génération, en amont du barrage de Manantali (barrage hydroélectrique de Felou) développés par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

VI.6 Amélioration de l'accès aux moyens de transport durable

La vision et les orientations sont contenues dans les instruments mis en œuvre (Lettres de Politique du sous-secteur Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PAST1, PST 2, PAMU, PATMUR) tandis que le Plan de Déplacements Urbains de Dakar (PDUD) horizon 2025 est conçu pour être le cadre de référence de toutes les interventions pour une mobilité durable dans l'agglomération de Dakar.

Les besoins de déplacement motorisé journalier sont estimés à 1.169.488 (moins de 20% des déplacements). Le taux de motorisation par voiture particulière étant faible (16,7 véhicules pour mille habitants) les transports en commun occupent une place de choix dans la satisfaction de ces déplacements.

Transport en commun par bus et minibus

Des initiatives comme le renouvellement du parc de «cars rapides» (967 minibus mis en circulation avec de nouvelles méthodes d'exploitation(conventions d'exploitation, billetterie, tarifs adaptés), le renforcement des moyens de «Dakar Dem Dikk» (409 autobus en 2005 et 235 en 2012), la redéfinition des itinéraires adaptés à la demande, la formation visant la professionnalisation des opérateurs, création de l'Association de Financement des professionnels du Transport Urbain (AFTU), la construction de centres de contrôle technique des véhicules et l'édification de gares urbaines modernes.

De la gauche vers la droite:
Bus DEM DIK
Car AFTU (car TATA)
Car Ndiaga Ndiaye

Le transport par train

Créé en 1987, le «Petit train bleu» rebaptisé «Petit train de banlieue » en 2003 est exploité par la Société nationale de chemins de fer du Sénégal (SNCS) et assure le transport ferroviaire voyageur entre Dakar et Rufisque, ainsi qu'une navette autorail entre Dakar et Thiès et convoie chaque jour plus de 25.000 voyageurs dans des conditions limites (demande estimée à plus de 75.000 passagers/jour).

L'Etat a bénéficié, pour améliorer ce mode, d'une ligne de crédit de 7,5 milliards FCFA pour la réhabilitation de la ligne Dakar-Thiès et le renforcement des équipements (voitures et rames réversibles) en plus de la sécurisation de la ligne initiée par le CETUD dans le cadre du PATMUR.
Le projet d'une ligne ferroviaire de 311 km, reliant la région de Ziguinchor à celle de Tambacounda de même qu'une autre reliant la région de Matam à celle de Tambacounda sont en cours d'études.

Petit train de banlieue

Le transport doux

La marche à pied (80% des déplacements à Dakar et le vélo sont les modes les plus répandus dans nos villes. La marche à pied est de plus en plus prise en compte dans la réalisation d'infrastructures de transports (passerelles, signalisation routière, bonhomme de la route, passage piétons) de nouvelle génération mais des efforts restent à faire pour une meilleure protection des piétons.

Le transport en site propre (BRT)

La mise en place d'un moyen de transport de masse (BRT, Tramway, train de banlieue) pourra permettre de prendre en charge convenablement la demande actuelle et future de déplacements dans l'agglomération dakaroise qui représente plus de 60% des besoins en déplacement du pays.

Le transport par voie maritime

Les lignes Dakar Gorée et Dakar Ziguinchor fonctionnent depuis plusieurs années. Cependant le projet de liaison maritime sur la côte Sud de l'agglomération dakaroise tarde à se réaliser.

De la gauche vers la droite,

Chaloupe de Dakar-Gorée

Bateau de liaison Dakar Ziguinchor

Il reste à réaliser les actions liées à la gestion du stationnement et de la circulation, au transport de marchandises, à la mobilité douce, au financement de la mobilité et de l'accessibilité urbaine, à la formation et au renforcement de capacités des acteurs, etc.

VI.7 Obstacles rencontrés et leçons apprises

Amélioration des taudis de la prévention

Le taux de réalisation des projets de restructuration de quartiers irréguliers reste encore très faible par manque de financement et de disponibilité de sites de relogement. Le programme de restructuration et de régularisation foncière est confronté au financement et à la disponibilité de sites de relogement.

Leçons reprises

La nécessité de renforcer les programmes de restructuration et de régularisation foncière avec un contrôle de l'occupation du sol plus efficace.

Mettre en place un programme national d'élimination et d'éradication des bidonvilles.

Revoir le statut institutionnel de la Fondation Droit à la ville.

Amélioration de l'accès à un logement décent

Les obstacles se résument à la raréfaction des logements produits par les promoteurs publics (SICAP et SNHLM), à la production de parcelles ZAC encore timide, la rareté des ressources foncières, l'insuffisance et la cherté du financement, la faible implication de l'Etat, des collectivités locales et des services concessionnaires dans les opérations d'aménagement et d'équipements et au non-respect de la règlementation.

Par ailleurs d'autres contraintes existent comme les lenteurs dans la mise à disposition des parcelles des ZAC, l'absence de maitrise foncière par l'Etat et le développement de l'habitat non loti, la faible présence de personnels qualifiés dans la construction des ouvrages, l'inexistence de la série de prix dans la construction, l'absence de mécanismes de financement du logement locatif social et l'absence de synergie entre les différents instruments de l'Etat.

Accès durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'énergie domestique

Les obstacles sont les coûts de branchements élevés, la faiblesse du taux de couverture au réseau d'égout, l'absence de ressources adéquates accordées à ce sous-secteur, le déficit en matière de production et de distribution électrique, l'insuffisance d'entretien des ouvrages, le déséquilibre entre densification des quartiers et dimensionnement des réseaux et la faible implication de l'Etat et des collectivités locales dans le financement.

Leçons reprises

L'importance d'un cadre de communication et de sensibilisation pour un meilleur entretien et d'exploitation de ces infrastructures de base.

Une meilleure gestion de la demande en eau par des campagnes de communication et de sensibilisation

Une intégration du water harvesting et du chauffe-eau solaire dans les modèles architecturaux

Amélioration de l'accès aux transports durables

Le secteur fait face à plusieurs contraintes : (i) dégradation de la voirie urbaine, (ii) itinéraires mal adaptés, (iii) insuffisance du réseau routier aménagé, (iv) vieillissement du parc automobile, (v) sectionnement des itinéraires de transports en commun privés, (vi) déficit de financement, (vii) déséquilibre (Dakar et Thiès concentrent 80% du parc automobile avec 17,6% du réseau seulement).

Le matériel roulant pour le transport en commun est encore insuffisant tandis que le train, le bateau, les deux-roues et les piétons ne sont pas suffisamment intégrés dans le système.

Leçons reprises

Il est nécessaire d'agir simultanément sur le développement du parc automobile, le partage de l'espace public, la gestion des circulations, la maîtrise du stationnement, la promotion et la sécurisation de la mobilité active et une meilleure coordination des différents intervenants.

VI.8 Défis et enjeux

La vision

C'est l'éradication des bidonvilles et la réalisation d'un cadre de vie décent et amélioré apte à offrir à chaque citoyen un toit, des services de base accessibles à tous et des moyens de transport durables.

Amélioration des taudis et de la prévention

Les défis sont la généralisation des opérations de restructuration et de régularisation foncière, la planification et l'aménagement de sites de relogement, le renforcement du Projet de Construction de Logement et de Lutte contre les Bidonvilles et le financement conséquent du secteur.

Amélioration de l'accès à un logement décent

Assouplir et simplifier les mécanismes d'accès au foncier au bénéfice des coopératives d'habitat, des promoteurs publics et privés, redéfinir la politique du secteur en développant le partenariat public-privé, renforcer la cellule ZAC pour en faire un outil capable de produire de grandes trames aménagées et viabilisées et assurer la formation d'ouvriers spécialisés, le développement de filières locales de matériaux de construction y compris les matériaux de second œuvre, et la promotion d'entreprises nationales sont les défis à relever.
Aujourd'hui, la volonté politique existe et les perspectives et programmations se déclinent comme suit :

- une vision nouvelle de la plus haute autorité pour le secteur ;
- l'Habitat social hissé au rang de priorité nationale par le PSE avec des objectifs de production massive de logements ;
- le Plan Sénégal émergent qui en fait l'un des six secteurs moteurs de la croissance économique

un plan décennal de lutte contre les inondations comportant un important volet « restructuration urbaine, viabilisation et construction » adopté en septembre 2012

Amélioration de l'accès durable à l'eau et à l'assainissement

Les principaux défis sont la qualité de l'eau, la régularité dans la distribution et de la sécurisation de l'alimentation en eau, la construction et la réhabilitation de forages et d'ouvrages de stockage, la gestion intégrée et durable des ressources en eau, le renforcement de la politique de branchements sociaux et la diversification des sources d'approvisionnement en eau.

L'objectif stratégique sera de développer l'assainissement en milieu urbain, de construire et de renforcer les systèmes de traitement et de dépollution des eaux, d'étendre les réseaux de drainage des eaux de pluie, de construire et de réhabiliter les réseaux d'égouts.

Amélioration à l'accès de l'énergie domestique

Les défis majeurs sont la mobilisation des investissements, l'amélioration de la qualité du service, l'augmentation du taux d'électrification, la diversification du parc de production de la SENELEC et des sources de production d'énergies renouvelables, l'application d'une politique de détaxation du fuel, la mise en place d'un programme d'économies d'énergie et l'assurance d'un bon système d'entretien, de réhabilitation et d'extension du réseau de transmission et de distribution.

Amélioration de l'accès aux moyens de transport durable

Il faut promouvoir le transport fluvial, maritime, ferroviaire et les réseaux de transport de masse comme le BRT, prolonger la ligne du PTB jusqu'à Thiès, assurer une prise en compte systématique des modes actifs, Améliorer la qualité du service, élargir l'intervention du CETUD au niveau des grandes villes, assurer un partage plus équilibré des espaces de circulation et améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux transports en commun. L'Etat devrait mettre l'accent, sur l'éducation à la sécurité routière, sur la prise en compte de l'utilisation des véhicules à deux roues et le transport actif.

VII. INDICATEURS

Tableau n°7 : Evolution de la population par milieu de résidence de 1976 à 2013

Milieu de résidence	1976	1988	1996	2002	2006	2013
National	4997885	6896808	8500938	9858482	11210395	13508715
Urbain	1683926	2653943	3412519	4008965	4762810	6102800
Rural	3313959	4242865	5088419	5849517	6447585	7405915
Taux d'urbanisation	34,0	39,0	40,1	40,7	42,5	45,2

Source : ANSD, RGP 1976 ; RGPH 1988 ; RGPH 2002 ; RGPHAE 2013

Tableau n°8: Proportion des citadins vivant dans les bidonvilles et population des bidonvilles au Sénégal: Estimations 1990-2007 (Sources: l'état des villes africaines en 2010 –ONU Habitat)

Années	Population urbaine en milliers	Proportion de citadins vivant dans les bidonvilles en pourcentage	Citadins vivant dans les bidonvilles en milliers
1990	3075	70,5	2172
1995	3603	59,8	2154
2000	4200	48,9	2055
2005	4891	38,1	1863
2007	5203	38,1	1992

Tableau n°9 : Evolution de la population urbaine par année selon le sexe de 1976 à 2013

Année	Population urbaine		
	Homme	Femme	Ensemble
1976	833095	850831	1683926
1996	1678959	1733560	3412519
2006	2378219	2384591	4762810
2013	3057329	3045471	6102800

Source : ANSD. RGP 1976 ; RGPH 1988 ; RGPH 2002 ; RGPHAE 2013

En Afrique subsaharienne, le nombre d'habitants des taudis et bidonvilles n'a baissé que de 5% (17 millions), le Ghana, l'Ouganda et le Sénégal se situant au premier rang avec des réductions de plus de 20% (Source : l'état des villes africaines en 2010 –ONU Habitat)

Accès à l'eau potable :

- Populations urbaines : 93% en 2006 et 98,79 en 2011
- Populations rurales : 69,5% en 2006 et 80,1% en 2011

Accès à l'assainissement :

- Populations urbaines : 62,0% en 2005 et 63,3% en 2011
- Populations rurales: 26,2% en 2006 et 34,% en 2011.

Tableau n°10 : Evolution des indicateurs de pauvreté au Sénégal :

Indicateurs	Dakar	Autre urbain	rural	National
Année 2001				
Indice de pauvreté	38,1	45,2	65,2	55,2
Profondeur de pauvreté	10,2	13,4	21,2	17,3
Sévérité de la pauvreté	3,8	5,5	9,2	7,3
Année 2005				
Indice de pauvreté	28,1	41,4	59	48,3
Profondeur de pauvreté	6,8	11,6	20,2	15,5
Sévérité de la pauvreté	2,4	4,8	9,5	7
Année 2011				
Indice de pauvreté	26,2	41,3	57,3	46,7
Profondeur de pauvreté	5,8	13,1	18,7	14,6
Sévérité de la pauvreté	2,1	5,9	8,7	6,6

Source : ANSD. ESPS II, 2010-2011

La majorité des sénégalais fait face à des difficultés d'accès au crédit pour le logement et à l'eau potable (96,6 % en milieu urbain et 81,2 % en milieu rural en 2012).

Ces difficultés sont accentuées par un système de construction insuffisamment développé, avec un grand nombre de petites entreprises informelles peu structurées, des coûts de construction élevés par des coûts de matériaux élevés notamment dus à leurs importations massives (peu d'acteurs locaux) et la forte spéculation sur le foncier due à la rareté des terrains et parcelles.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 62,0% en 2005 à 62,46 % en 2012. En milieu rural, ce taux est passé de 26,2 % en 2006) 35,6 % en 2012. Les zones urbaines et rurales font face à un manque important d'infrastructures d'assainissement.

D'autres indicateurs relatifs à l'accès à la propriété foncière ou bâtie feront l'objet d'un suivi particulier. Il s'agit :

Accès au logement :

- Superficie d'assiettes foncières aménagées et équipées
- Nombre de parcelles viabilisées
- Nombre de logements construits

Suivi évaluation

Sous la supervision de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture (DUA), du Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie (MRUHCV), le suivi évaluation sera fait à travers le comité national habitat III. Ce comité sera chargé de veiller au suivi et à la mise en œuvre des activités et assurera le suivi des différents indicateurs en relation avec les départements sectoriels. Une revue générale est programmée tous les 5 ans. Les comités régionaux habitat3 seront mis en place, incluant les collectivités locales, les structures déconcentrées, les ONG, le secteur privé et les OCB.

Un comité de rédaction et finalisation est mis en place pour la coordination du travail du comité. De la même manière un autre comité de coordination de la préparation de la participation Sénégalaise à Habitat III va entrer en action. Un comité de capitalisation des décisions ressorties de la Conférence va aussi travailler sur le suivi de l'application de ces décisions par le partage de l'information, l'influence des politiques et la mise en place d'outils d'évaluation.

CONCLUSION

Le développement urbain du Sénégal est caractérisé par une urbanisation rapide engendrant des problèmes liés à l'accès aux infrastructures, aux services sociaux de base et à l'emploi. Les défis urbains que le Sénégal doit adresser sont : une planification urbaine universelle prenant en compte la durabilité, une gestion foncière maitrisée, une organisation des relations urbaines-rurales, des réponses appropriées aux besoins des jeunes et des personnes âgées et une intégration effective du genre dans les stratégies du développement urbain. L'aménagement du territoire et la planification urbaine doivent apporter les réponses aux questions de durabilité, de mobilité urbaine de l'étalement urbain, de la sécurité alimentaire et du renforcement des capacités des professionnels de la ville.

L'émergence des défis liés au changement climatique, à la montée des risques et catastrophes requièrent des mesures d'atténuation et d'adaptation. Le Sénégal est engagé avec l'acte III de la décentralisation dans un processus de renforcement de la décentralisation et de la participation citoyenne, de la sécurité et des droits humains.

La participation du secteur urbain dans l'économie nationale est établie et doit être renforcée par l'amélioration des finances municipales, l'accès au financement du logement. Le développement économique local doit davantage contribuer à la création d'emplois surtout pour les jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie verte dont le potentiel reste encore peu utilisé

La promotion des pôles urbains constitue une option affirmée des pouvoirs publics à la planification urbaine et à un développement territorial équilibré : aménagement urbain à grande échelle, production de logement pour une accélération de l'offre, mise en place des infrastructures structurantes, prise en compte des risques et des effets adverses du changement climatique.

Le secteur de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, compte tenu de son rôle transversal et structurant pour un développement durable harmonieux et équilibré, doit être davantage pris en compte par les politiques publiques pour répondre aux défis de la territorialisation des stratégies économiques et de l'effort de construction nationale.

ANNEXES : ETUDES DE CAS DE MEILLEURES PRATIQUES

- Restructuration et régularisation foncière de Pikine à Saint Louis et Khouma à Richard Toll
- L'Agence de Développement Municipale - Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP)
- Projet de promotion de la participation citoyenne à la planification, budgétisation et gestion des affaires locales au Sénégal (Projet PBS)
- Programme de promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), outil de planification et de gestion du développement urbain
- Le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio

BIBLIOGRAPHIES

1. ONU Habitat (2012): Profil du secteur du logement au Sénégal
2. Comité National de l'Habitat 2 (Mai 1996): Rapport du comité habitat2
3. Comité National de l'Habitat 2 Istanbul +5 (mai 2001) Rapport comité habitat2
4. UAEL (novembre2012): Rapport de synthèse de l'étude sur le profil genre des collectivités locales du Sénégal
5. Ministère de la Jeunesse de l''Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques (mars 2014): Forum national sur l'emploi des jeunes au Sénégal: Rapport sur l'emploi des jeunes au Sénégal, une priorité nationale
6. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographique (ANSD 2013) Rapport Général sur la population et l'Habitat (RGPH 2013)
7. Code Général des Collectivités Locales (loi n°2013-10)
8. CONGAD MEF-Sénégal Union Européenne: viatique pour les acteurs de la décentralisation
9. CONGAD (2011) Rapport de l'étude sur la gouvernance du foncier agro-sylvo-pastoral dans les régions de Louga Saint Louis et Matam
10. CONGAD (octobre 2013): gouvernance du foncier agricole au Sénégal : exercice des droits des petits exploitants notamment des femmes et des jeunes à l'accès de la terre et à la sécurisation foncière
11. CONGAD: rapport pays: LIVRE BLEU «l'eau la vie le développement humain»
12. Banque Mondiale: rapport final, cadre d'analyse de la gouvernance foncière au Sénégal(CAGF)
13. ONU Habitat (février 2005): profil du secteur urbain du Sénégal
14. Ministère de l'Economie et des Finances (Mai 2008): Rapport national sur le Développement Durable
15. Ministère de l'Economie et des Finances (septembre 2010): Objectif du Millénaire pour le Développement
16. AFD: Programme d'Appui aux Communes(PAC)
17. Facilité Africaine de l'Eau (FAE): Table Ronde des Bailleurs de Fonds pour le Financement de la Phase d'Urgence du Programme Décennal de Lutte contre les Inondations des Programmes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et d'Accès a l'Eau Potable et a l'Assainissement
18. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat: programme de mise en place de nouveaux pôles urbains au Sénégal
19. Système des Nations Unies au Sénégal, Gouvernement du Sénégal (Mai 2011): Plan cadre des nations unies pour l'assistance au développement(PNUAD)
20. Ministère de l'Economie et des Finances: Plan Sénégal Emergent
21. Code de l'urbanisme
22. Code de la construction
23. Code général des collectivités locales
24. ONU Habitat: l'état des villes en 2010: gouvernance, inégalité et marchés fonciers urbains
25. Loi n°2014-03 du 22 janvier 2014 portant baisse des loyers
26. Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance: stratégie nationale pour l'équité et l'égalité du genre au Sénégal, revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNEEG (2010-2013)
27. Troisième conférence des nations unies sur le logement et le développement durable en milieu urbain
28. Directives générales et modèle de présentation régissant l'élaboration des rapports nationaux portant sur six thèmes principaux, 29 défis à relever et 12 indicateurs

29. ANSD, rapport de synthèse (décembre 2013): étude monographique sur les services immobiliers du logement à Dakar
30. Programme de recherche urbaine pour le développement projet n°82 rapport université de Toulouse le Mirail
31. Direction de la protection civile et direction de l'environnement et établissements classés, «contribution du Sénégal à la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes» présentée à Kobé-Hyogo (japon, du 18 au 22 janvier 2005)
32. Ecole nationale d'Architecture Labhaut, Rabat, Ecole nationale d'Economie appliquée département ATEGU Dakar, Université de Toulouse le Mirail; Services urbain liés à l'environnement entre la mondialisation et participation, regards croisés Maroc Sénégal, programme de recherche urbaine pour le développement (février 2004),
33. Ministère de l'urbanisme 2013, rapport introductif du conseil national de l'urbanisme de l'habitat et du cadre de vie